

ROYAUME DE BELGIQUE
Ministère des Colonies



KONINKRIJK BELGIË
Ministerie van Koloniën

BULLETIN AGRICOLE DU CONGO BELGE
LANDBOUWKUNDIG TIJDSCHRIFT
VOOR
BELGISCH - CONGO

VOL. XLIV N. 2



Photo C. LAMOTE.
(Service de l'Information).

Vallées des rivières Sankuru et Lubi à leur confluent.
Dans le fond de la vallée du Sankuru s'étale le poste de Lusambo.

BULLETIN D'INFORMATION DE L'INEAC
INFORMATIEBULLETIN VAN HET NILCO

VOL. II N. 2

AVRIL 1953

Bulletin Agricole du Congo belge

Landbouwkundig Tijdschrift voor Belgisch-Congo

SOMMAIRE

Vol. XLIV N° 2

AVRIL
PRIL 1953

INHOUD

Pages/Blz.

Articles originaux - Oorspronkelijke Artikelen

L'Agriculture au District du Sankuru. Réflexion sur son développement	J.-M. CLEMENT	269
Quelques Plantes à Essences dans l'Est de la Colonie, 2 ^e partie (suite et fin)	A.-G. NEYBERGH	319
Evolution de la Lipochimie et Classement des Oléagineux	E. DEVRIES	367
Elevage bovin au Kivu. Quelques problèmes qu'il pose	F.-L. HENDRICKX	383
Rapport sur l'activité de la Commission des Carburants pendant l'année 1952	—	393
Documentation officielle — Officiële Documentatie		395
Notes et actualités — Nota's en Actualiteiten		403
Bibliographie — Boekbespreking		433

Bulletin d'information de l'INEAC

Informatiebulletin van het NILCO

SOMMAIRE

Vol. II N° 2

AVRIL
PRIL 1953

INHOUD

Pages/Blz.

Techniques sylvicoles applicables à quelques essences forestières introduites au Kivu et au Ruanda	R. PIERLOT	77
De veredeling van de maïs te Gandajika	E. DE PRETER	93
Paysannat et coopérative Turumbu	J. MULLER et F. VERVIER	115
Le croisement <i>dura</i> × <i>pisifera</i>	R. VANDERWEYEN	123
Petites informations		
Une nouvelle rouille du maïs		137

clébis détruits

ROYAUME DE BELGIQUE
Ministère des Colonies

KONINKRIJK BELGIË
Ministerie van Koloniën

Direction de l'Agriculture, des Forêts,
de l'Élevage et de la Colonisation

Directie van Landbouw, Bossen,
Veeteelt en Kolonisatie

Bulletin Agricole du Congo Belge

Landbouwkundig Tijdschrift

voor Belgisch-Congo

Vol. XLIV

N^O_R 2

A^{VRIL}
PRIL 1953

6 FASCICULES PAR AN
NUMMERS PER JAAR

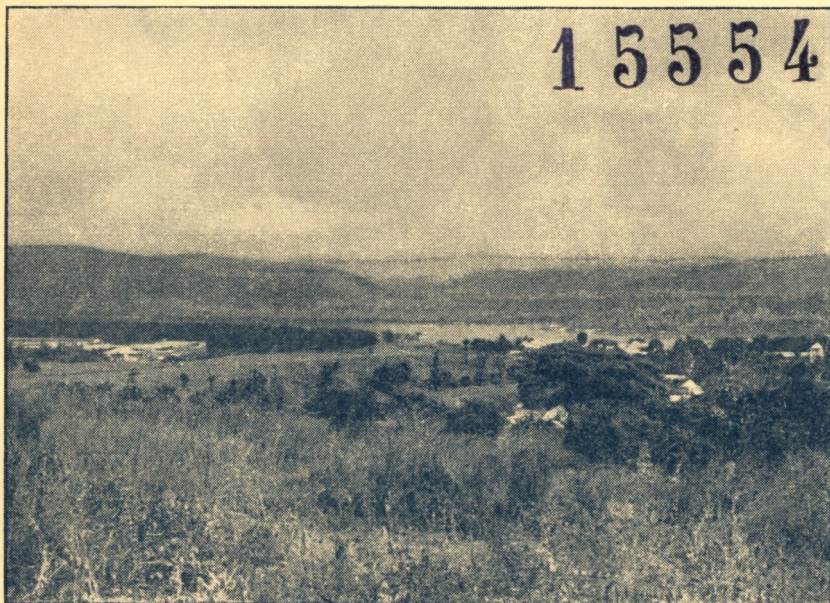


Photo C. LAMOTE.
(Service de l'Information).

**Vallées des rivières Sankuru et Lubi à leur confluent.
Dans le fond de la vallée du Sankuru s'étale le poste de Lusambo.**

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Place Royale, 7 - Bruxelles

REDACTIE EN ADMINISTRATIE
Koninklijke Plaats, 7 - Brussel

Les indications fournies dans les articles paraissant dans le *Bulletin Agricole du Congo Belge* n'engagent pas la Rédaction et ne constituent pas nécessairement des conseils de sa part.

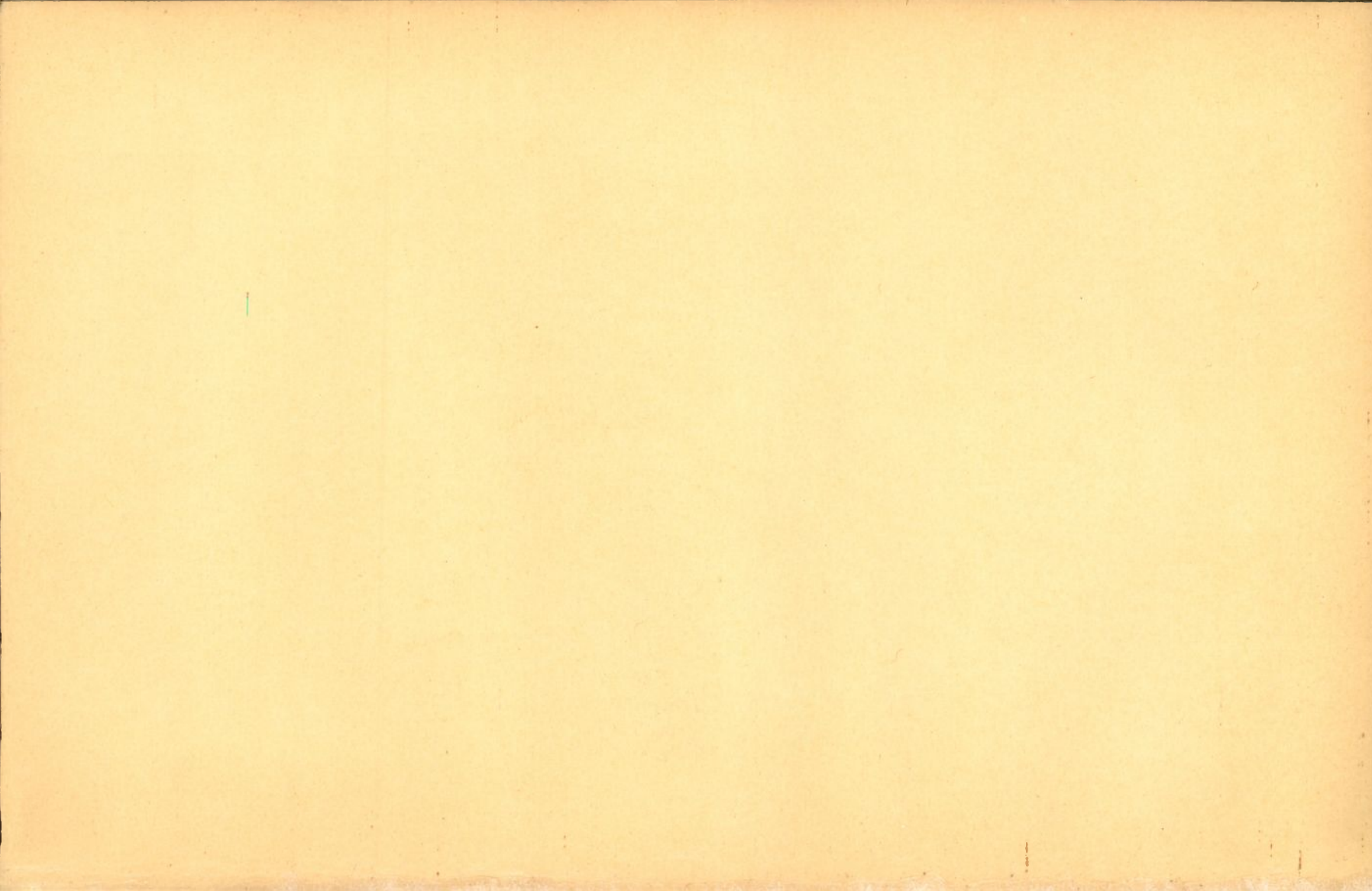
La reproduction des articles est autorisée à condition de mentionner sous le titre : Extrait du *Bulletin Agricole du Congo Belge*.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

De Redactie is niet aansprakelijk voor de aanwijzingen in de artikelen van het *Landbouwkundig Tijdschrift voor Belgisch-Congo*. Men beschouwe ze dus niet noodzakelijk als raadgevingen van harentwege.

Men mag artikelen uit het tijdschrift overnemen, mits men onderaan de titel vermeldt : Overgenomen uit het *Landbouwkundig Tijdschrift voor Belgisch-Congo*.

De niet opgenomen stukken worden niet teruggezonden.



BULLETIN AGRICOLE DU CONGO BELGE

LANDBOUWKUNDIG TIJDSCHRIFT

VOOR BELGISCH-CONGO

VOL. XLIV

N^O 2

AVRIL
PRIL 1953

Le **Bulletin Agricole du Congo Belge**, publié bimestriellement par la Direction « Agriculture, Forêts, Elevage et Colonisation », du Ministère des Colonies, a pour but :

- 1) de grouper les documents officiels intéressant l'agriculture de la Colonie;
- 2) de fournir une documentation générale sur l'agriculture du Congo Belge et de faire connaître les résultats scientifiques ou pratiques des études et expériences entreprises par le Service agricole et par l'Institut national pour l'Étude agronomique du Congo Belge.
- 3) de publier les renseignements scientifiques ou techniques sur les progrès accomplis par les Pays Étrangers dans les cultures et les élevages pouvant être pratiqués au Congo Belge.

Het **Landbouwkundig Tijdschrift voor Belgisch-Congo** wordt om de twee maanden uitgegeven door de Directie « Landbouw, Bossen, Veeteelt, Kolonisatie » bij het Ministerie van Koloniën met het doel :

- 1) de officiële stukken aangaande de landbouw in de Kolonie te groeperen;
- 2) een algemene documentatie te verstrekken over de landbouw in Belgisch-Congo en de wetenschappelijke of praktische uitslagen te doen kennen van de studiën en proefnemingen die gedaan werden door de Landbouwdienst en door het Nationaal Instituut voor de Landbouwstudie in Belgisch-Congo.
- 3) wetenschappelijke of technische inlichtingen mede te delen over de in Vreemde Landen gemaakte vorderingen in zake teelt van planten of dieren, die in aanmerking kunnen komen voor Belgisch-Congo.

L'Agriculture dans le District du Sankuru

Réflexions sur son développement

PAR

J. M. CLEMENT,

Ingénieur Agronome A. I. Gx.

I. — INTRODUCTION

Que le lecteur ne s'attende pas à trouver dans les lignes qui suivent de longs développements sur les théories scientifiques orientées vers l'agriculture. Le but de la présente étude est, au contraire, de dresser un état des lieux et de situer le point atteint dans le développement de l'agriculture par une région très intéressante mais, hélas, défavorisée au point de vue démographique, en sorte que ses possibilités restent latentes. Il consiste également à justifier l'évolution et la forme prises par cette agriculture, alors même que la situa-

tion géographique de la région et, par suite, son économie nous imposent des règles strictes d'exploitation.

Vu la pauvreté du sous-sol et l'absence de force motrice, ces impératifs se sont nécessairement appliqués à l'agriculture, seule possibilité de développement et aussi seule source de progrès et de prospérité.



Photo CLÉMENT.

Fig. 1.

Les falaises de grès bordant le Sankuru en aval de Pania Mutombo.

II. — ETUDE DU MILIEU

1^o Situation géographique.

Le district du Sankuru est situé entre les parallèles 1° 12' et 5° 38' de latitude Sud et entre les méridiens 20° 30' et 25° de longitude Est.

Il groupe les territoires de Lusambo, Lodja, Katako Kombe, Lubefu, Dimbelenge, Dekese, Kole et Lomela et occupe 168.540 km².

Il est bordé au nord par les districts de la Tshuapa et de Stanleyville, à l'est par celui du Maniema, au sud par celui de Kabinda, à l'ouest, enfin, par ceux du Kasai et du lac Léopold II.

2° Oro-hydrographie.

Dans son ensemble, le district du Sankuru peut être considéré comme faisant partie de la région d'altitude moyenne (500 à 1.000 m)

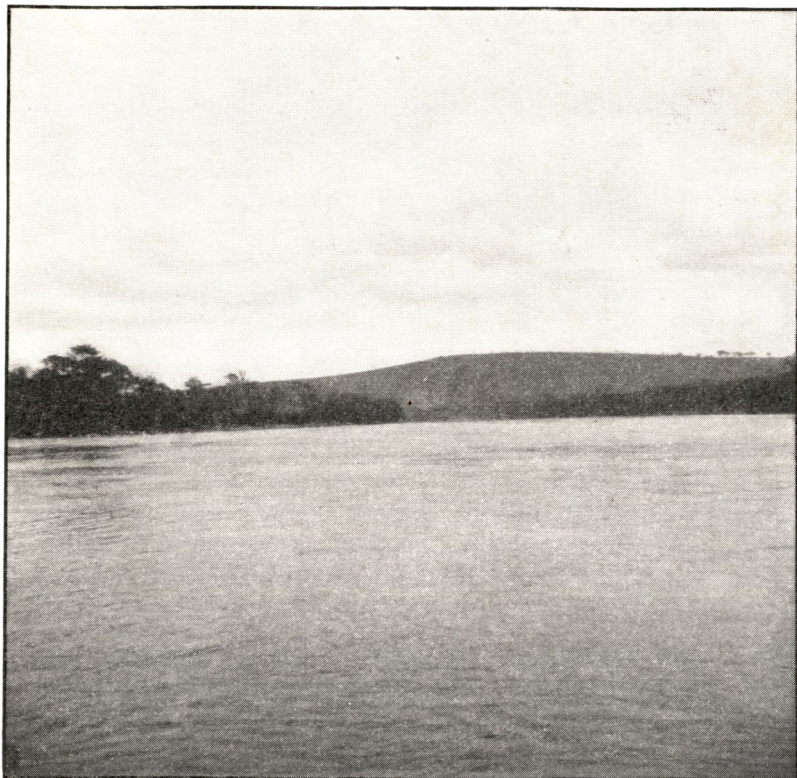


Photo CLÉMENT.

Fig. 2.

Les falaises de grès bordant le Sankuru en aval de Pania Mutombo.

limitant la cuvette centrale proprement dite. Son altitude moyenne oscille entre 550 et 650 m.

De relief peu tourmenté, du moins dans sa partie centrale, le Sankuru constitue un plateau trapézoïdal, formant promontoire, surplombant la cuvette centrale et l'alimentant à l'est, vers le Lomami au nord, par la Tshuapa, la Lomela, la Salonga et la Luilaka et au

sud-ouest par la Lukenie et le Sankuru. Il constitue donc la tête de source de nombreux affluents du fleuve dans sa section comprise entre les artères fluviales du Lomami et du Sankuru-Kasai.

Le régime des rivières est généralement assez régulier, leur bassin se situant en région nettement équatoriale. Si l'orographie de la région est assez calme, sa topographie par contre, est souvent accidentée, ceci tient en partie à la densité du chevelu hydrologique et aussi au fait que celui-ci intéresse plusieurs bassins fluviaux.

3° Sol.

Les sols du Sankuru trouvent leurs origines dans le système Lualaba-Lubilash, couches intéressant toute la partie périphérique de la cuvette centrale, là où s'observe un relèvement faible, mais graduel, de l'altitude.

Rapidement esquissé, le système Lualaba-Lubilash (terrains secondaires) est constitué par des formations à allure tranquille, sableuses ou argileuses, reposant le plus souvent en forte discordance de stratification sur le soubassement de roches anciennes.

Le système Lualaba-Lubilash se caractérise par deux séries dont la supérieure seule intéresse les régions nord et ouest du bassin congolais, à l'ouest du 25^e méridien Est, soit donc en particulier le Sankuru. Cet étage, d'âge triasique supérieur et rhétien, se présente sous deux faciès, le faciès argileux et calcareux ou du Lualaba (région de Stanleyville) et le faciès gréseux propre aux régions de l'ouest, soit le Lubilash. Ce faciès est caractérisé par des grès tendres, jaunâtres, blanchâtres ou rougeâtres, avec intercalation d'argillite, ainsi qu'en témoignent les falaises bordant, aux environs de Lusambo, la rivière Sankuru.

Revenant aux terrains superficiels, nous devons conclure que ceux-ci ne peuvent que refléter leurs origines : ils sont donc essentiellement sablonneux à argilo-sablonneux, à bonne économie en eau.

Cette dernière constatation s'explique facilement étant donné l'absence, ou du moins l'importance minimale, du ruissellement, du fait de l'horizontalité relative du terrain, de la structure gréseuse de la roche mère qui implique une grande capacité aquifère et, enfin, de l'existence de la couverture végétale, d'où résultent une couverture morte et un horizon humifère souvent importants.

La teneur des terrains en éléments fins est, en moyenne, de 20 à 25 % avec minimum de 10 à 12 % dans les steppes herbeuses de l'est et maximum de 35 à 45 % dans certaines régions nettement délimitées (nord-est de Katako Kombe, région ouest du territoire de Lomela et territoire de Dekese). Les terrains ont généralement un pH quelque peu supérieur à 5.



Photo CLÉMENT.

Fig. 3.

La Lukenie à Dekese.

Malgré l'uniformité des sols du Sankuru, il est possible de délimiter une aire de bons terrains agricoles, nettement différents de la normale; ceux-ci sont localisés en territoires de Kole et de Dekese, au nord de la Lukenie, et de Lomela, en région ouest. Les terres y présentent une consistance appréciable, environ 30 % d'éléments fins, des horizons peu différenciés et une structure favorable.

Ci-après, un exemple de profilage qui fut fréquemment rencontré dans l'aire définie ci-dessus :

Litière	2 à 3 cm
Horizon humifère	25 à 30 cm
Horizon d'infiltration	30 à 50 cm
Horizon de transition	30 à 40 cm

puis, sol en place, de couleur ocre foncé

En dehors de cette aire, les terrains présentent une nature plus sablonneuse. Même les terrains nettement alluvionnaires des terrasses bordant le Sankuru en amont de Bena Dibebe n'ont de valeur que par leur réserve en humus et la protection dont ils jouissent : le sol s'y appauvrit assez rapidement (4 à 5 ans), son seul potentiel étant constitué par une réserve en humus consommée par l'exploitation et en outre fortement exposée à être entraînée en profondeur.

A noter, cependant, que les conditions de réinstallation du couvert végétal sont favorables : conditions climatiques propres à la région équatoriale (pluies abondantes) et grande capacité d'absorption de terrain (du fait même de sa nature).

La couverture morte des terrains forestiers appelle cependant une remarque particulière. Elle est souvent constituée par un matelas très enchevêtré, humide et peu aéré, de radicelles, feuilles et débris organiques de tout genre sur lequel la forêt vit en économie fermée vu la pauvreté du sol. Si elle joue un rôle de tout premier plan dans l'économie en eau du terrain, il faut bien reconnaître que, par le milieu qu'elle détermine, elle concourt à rendre les défrichements plus laborieux. Cet humus brut ne se décompose, en effet, que très lentement; or, cette décomposition est la condition même de mise en culture et particulièrement de réussite des semis (sans elle, le milieu manque d'aération, souffre d'excès d'humidité et constitue un obstacle mécanique à la germination).

4° Climat.

a) *Pluie*. — Considérant les hauteurs annuelles de pluies exprimées en millimètres et la carte des isohyètes (E. MICHEL et VANDEN-PLAS — période 1930-1939) nous constatons que le district du Sankuru est recoupé par trois courbes sensiblement parallèles orientées est-ouest : celles de 1.600, 1.800 et 2.000 mm.

Les observations faites aux deux stations extrêmes de Dimbelenge et de Lomela nous permettent de formuler certaines constatations.

		Dimbelenge	Lomela
hauteurs mensuelles normales.	janvier	150	175
	février	150	150
	mars	175	175
	avril	175	200
	mai	75	125
	juin	10	75
	juillet	15	75
	août	50	125
	septembre	100	200
	octobre	175	225
	novembre	200	250
	décembre	150	200
total :		1425	1975
mois de saison sèche		2 1/2 mois	1/2 mois
jours de pluie		110 jours	130 jours
répartition des jours de pluie .		12 jours par mois pendant la saison des pluies	uniformément répartis

Des observations faites à Lomela, nous pouvons conclure que le nord du district présente, sous le rapport des précipitations annuelles et mensuelles, un climat nettement équatorial, caractérisé par l'abondance des pluies et l'existence de 2 minima de précipitations (février et juillet) et de 2 maxima (avril et novembre).

Par contre, en région sud, l'allure des précipitations mensuelles fait ressortir une saison sèche, ou mieux d'humidité moindre, de 2 mois environ, constituant ainsi la transition entre le climat équatorial type et le climat soudanien. Les pluies orageuses, d'intensité élevée, tombent en effet au cours de cette période, soit les mois de juin et de juillet, donnant au climat une physionomie présoudanienne.

b) *Température.* — Du point de vue thermique, le district du Sankuru se situe sur la courbe isothermique moyenne de 26°.

Vu l'uniformité des conditions thermiques, nous ne nous attarderons pas sur ce sujet.

c) *Indice d'aridité.* — La combinaison des facteurs température et précipitations annuelles nous donne un indice capable de définir la physionomie climatique du monde végétal. Appliquant la formule

$$\text{de E. DE MARTONNE } I = \frac{P}{T + 10}$$

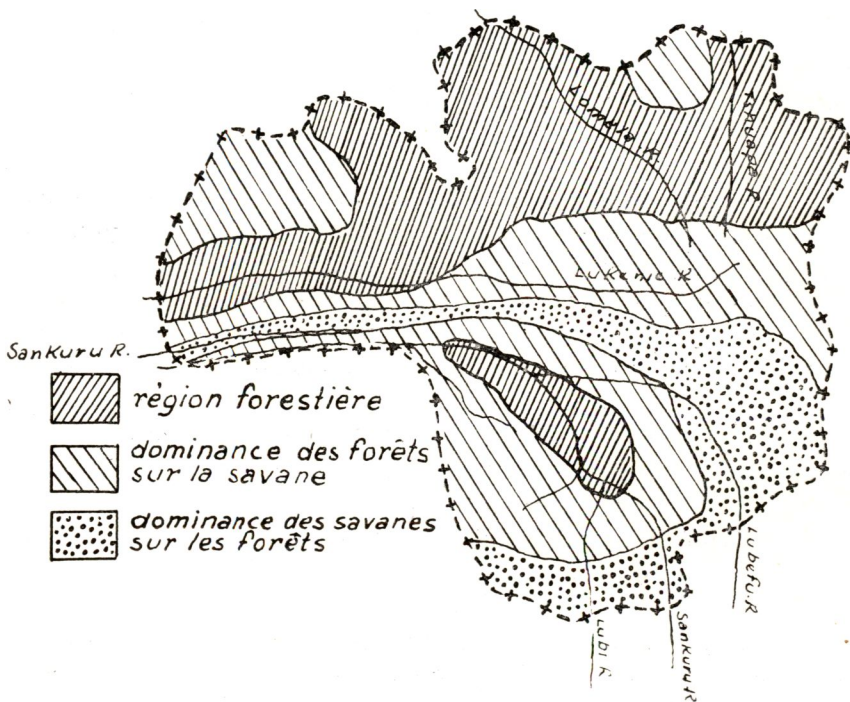
nous trouvons pour les différents postes :

	Indice annuel	Indice mensuel
Lusambo	44	juin 6
Lodja	50	juin 14
Katako Kombe	44	juin 14
Lubefu	44	juin 6
Dimbelenge	41,6	juin 3,3
Dekese	47	juin 14
Kole	50	juin 14
Lomela	55	juin 33

Si nous reprenons H. PERRIN « la forêt équatoriale répond à des indices d'aridité annuels toujours supérieurs à 40 et même à 60, aucun indice mensuel n'étant inférieur à 20... », nous pouvons déjà prévoir des différences très marquées en ce qui concerne les formations naturelles du Sankuru, dont il sera question ci-dessous.

DISTRICT DU SANKURU

FORMATIONS NATURELLES



5° Formations naturelles.

Examiné sous l'angle des formations naturelles qui le couvrent, le district du Sankuru compte trois régions à faciès bien distincts :

la région forestière proprement dite (*Pluvii sylvae*) limitée vers le sud par le versant septentrional de la vallée de la Lukenie, région à laquelle se rattache la forêt de Lusambo (entre le nord de Pania Mutombo et Bena Dibebe), la région de transition ayant pour caractéristique la dominance de la forêt sur la savane, occupée par la vallée de la Lukenie et partiellement par celles de la Lubefu, de la Lubu-Kondue et de la Lukibu, enfin la région de savane comprenant



Congopresse. Photo C. DANDROY.

Fig. 4.

**Sous-bois comparable à celui rencontré dans les bons terrains
du Territoire de Lomela.**

les plateaux de l'entre Lukenie-Sankuru, Lubefu et le sud du territoire de Dimbelenge.

La région forestière, partie intégrante de la forêt équatoriale avec toutes ses caractéristiques (essences mélangées, grands développements, exhubérance de la végétation) compte, parmi les essences les plus répandues : *Entandrophragma*, *Symphonia*, *Staudtia*, *Chlorophora*, *Canarium*, *Pentaclethra*, *Piptadenia*, *Millettia*, *Albizzia*, *Macrobium*, *Uapaca*, etc.

Sur terrain argilo-sablonneux, le sol est souvent recouvert d'une strate herbacée constituée presque exclusivement d'un mélange de marantacées et de zingibéracées; le sous-bois, dans ce cas, est sinon inexistant, du moins très clair.

Sur terrain plus sablonneux, le sous-bois est plus développé et



Congopresse. Photo C. DANDROY.

Fig. 5.

Sous-bois dense en terrain sablo-argileux du Territoire de Kole.

la strate herbacée remplacée par une couverture morte très épaisse et enchevêtrée d'humus brut, sur laquelle la forêt vit en cycle fermé.

Les forêts de la région de transition groupent les mêmes essences que la forêt équatoriale. Elles se différencient cependant de cette dernière par un sous-bois plus dense et un développement moindre de la végétation. A noter l'existence de touffes envahissantes de palmiers rotangs qui s'établissent à la moindre éclaircie dans cette forêt (chute d'un arbre, ouverture de piste, etc.).

La vocation forestière de ces deux premières régions ne laisse aucun doute, ainsi qu'en témoigne la recolonisation des aires abandonnées (anciens champs, emplacements de villages, etc.) et celle des savanes protégées contre les feux de brousse.

Entre les touffes de graminées et les souches rejetant, apparaissent d'abord l'*Erigeron* et le groupe *Urena*, *Cephalonema* et *Triumfetta*; puis les *Trema*, *Caloncoba*, *Harungana*; enfin les essences plus typiquement forestières : *Musanga*, *Millettia*, avec strate herbacée à dominance d'*Aframomum* et de *Costus*.

Les régions de savane sont à dominance d'*Hyparrhenia* avec, sur terrain plus consistant, des plages d'*Imperata*. Les rares lambeaux forestiers existant dans cette région doivent leur présence à leur proximité des rivières et à la protection apportée jadis par les villages aujourd'hui abandonnés, où l'existence d'une strate arbustive a permis aux essences forestières de se développer.

En général, ces savanes prennent l'allure de steppes avec, de temps en temps, une touffe d'*Annona*, d'*Hymenocardia* ou de *Millettia*. En bordure des lambeaux boisés, nous retrouvons une forte dominance d'*Harungana*.

6^o Géographie économique.

a) Populations.

La répartition de la population mâle adulte valide agricole, par territoire du district du Sankuru, s'établit comme suit :

Lusambo	10.842 planteurs
Lodja	20.180
Katako Kombe	15.904
Lubefu	7.637
Dimbelenge	15.664
Dekese	5.114
Kole	8.349
Lomela	10.106
Total	93.796

Si l'on songe que cette population, la seule productrice de travail (la M. O. I. des entreprises européennes étant exclue) vit sur un territoire de 168.540 km², on aura une idée de la faible densité de celle-ci. Que l'on y ajoute un indice démographique le plus souvent défavorable et on comprendra les conditions ingrates de production.

Une main-d'œuvre rare amène un rendement souvent déficitaire, trop de dispersion dans la population complique et diminue la rentabilité de l'exploitation, enfin un taux de natalité insuffisant crée, ou laisse présager, une crise aiguë. Pour la combattre, il est de première nécessité de créer le bien-être des populations et l'on se trouve



Photo CLÉMENT.

Fig. 7.

Filet de pêche.

alors devant l'obligation de développer, entre autres, l'économie d'une région alors que sa structure même est confuse.

Seuls les investissements sociaux et économiques peuvent engendrer une action profonde et durable qui nous tirera de l'impasse.

Comme investissements sociaux, nous songeons tout naturellement à ceux qui sont susceptibles d'améliorer les conditions matérielles d'existence et, par suite, de relever le potentiel humain. Par investissements économiques, nous entendons tout ce qui est propre

à maintenir la rentabilité de l'exploitation, à la développer et, par le fait même, à y intéresser et surtout à y attacher l'exploitant.

Aux effectifs de population ci-dessus renseignés il convient d'ajouter 27.968 travailleurs (M. O. I. des entreprises européennes et des circonscriptions indigènes).



Photo CLÉMENT.

Fig. 7.

**Abris aménagés en saison des basses eaux,
sur les bancs de sable du Sankuru.**

Sauf en ce qui concerne le territoire de Lomela, où deux exploitations agricoles présentent une certaine importance, le district du Sankuru ne compte aucune agglomération de travailleurs digne de mention.

Etant donné la dispersion de la M. O. I. au sein de la masse des producteurs agricoles, le ravitaillement de celle-ci ne pose donc aucun problème d'ordre général. L'existence de 25 % de la population active dans les entreprises n'a donc pas influencé l'orientation prise par l'agriculture.

b) *Voies d'évacuation.*

Un rapide coup d'œil sur le réseau hydrologique de la Colonie pourrait laisser supposer des facilités d'évacuation fluviale idéale. Il n'en est rien; le plateau du Sankuru constitue certes la tête de source de nombreux affluents du fleuve, mais leurs biefs navigables ne l'atteignent que rarement.



Photo CLÉMENT.

Fig. 8.

Séchage de poisson.

Le Lomami, la Tshuapa, la Salonga et la Luilaka ne permettent aucune évacuation à partir du Sankuru. Le bief navigable de la Lomela atteint à peine les confins du district à hauteur de Lomami (en saison des pluies, les petites unités atteignent Lomela); même constatation en ce qui concerne la Lukenie navigable seulement jusqu'à Dekese en toutes saisons et jusqu'à Kole en saison des hautes eaux.

Seul le Sankuru constitue une voie d'évacuation à haut rende-

ment; accessible aux grosses unités jusqu'à Lusambo ou Pania Mutombo, il draine (outre la région du Lomami, du district de Kabinda) via Lusambo et Bena Dibebe, la quasi totalité de la production du district du Sankuru.

Ceci sous-entend l'existence d'un réseau routier très dense et nous amène tout naturellement à conclure que des coûts élevés de transport par terre (jusqu'à 300 km pour les produits usinés) grèveront les prix de revient et qu'ils justifieront, à eux seuls, l'abandon des produits réputés pauvres dans tout programme économique.

En résumé, la pauvreté du sous-sol et les conditions climatiques et édaphiques qui règnent dans les régions du Sankuru commandent le développement du pays par l'agriculture.

Le climat débilant s'opposant à l'immigration européenne, oriente la prospérité du district sur l'activité et le développement des populations noires.

Aucun centre industriel n'étant à ravitailler, tant dans les limites du district qu'à une distance économique de celles-ci, la production devra être drainée par les voies naturelles d'évacuation (Sankuru-Lukenie et Lomela) vers le Bas-Congo et Matadi en particulier.

Le Sankuru devra donc constituer une entité économique (sauf en ce qui concerne son équipement industriel) : ne dépendant pas des régions voisines pour l'écoulement de sa production qui ne peut intéresser que l'exportation et se consacrant uniquement à la production de matières premières, plus ou moins dégrossies sur place.

III. — EVOLUTION DE L'AGRICULTURE

Il vient d'être signalé, dans les conclusions du chapitre précédent, que la prospérité du district du Sankuru, axée sur l'agriculture, ne pouvait être fonction que de l'activité des populations autochtones.

Reprenant ce thème, examinons quelle sera l'évolution de l'agriculture (indigène et européenne), sur quelles bases elle repose et les corollaires qui en dérivent.

1^o Agriculture indigène.

Ce qu'on attend avant tout de l'agriculture, c'est de maintenir les populations dans leur milieu coutumier, de leur apporter le bien-être qu'elles ne seront plus tentées de chercher ailleurs et enfin de les faire prospérer; ceci constitue le côté social.

Du point de vue économique, elle devra surtout s'attacher à une production riche, seule possibilité, non seulement d'augmentation des revenus de la masse rurale, mais déjà de commercialisation (il ne faut, en effet, pas perdre de vue le coût élevé des transports qui grèveront toute production).

Ces deux éléments, stabilisation de la population rurale et augmentation de ses revenus ne réalisent, en fait, qu'un seul et même but; il ne vient, en effet, à l'idée de personne de stabiliser des populations sans idée de progrès et de les vouer, sinon à la médiocrité, du moins à la stagnation.

Dès lors, la politique du Gouvernement en matière d'agriculture indigène est toute tracée; qui dit stabilisation, sous-entend pérennité d'une action éducative en profondeur et, en définitive, investissement.

Ce sera là toute l'action du service agricole; elle consiste en la valorisation optima et en la capitalisation du travail, en vue, non plus uniquement d'une utilité immédiate mais, en outre, d'un service à plus longue échéance. A ce moment, à travail égal, l'exploitant pourra se livrer à des spéculations annexes, sources de nouveaux revenus.

Exemples : les lourds travaux d'établissement de plantations pérennes requièrent des prestations importantes pendant 2 ans, le capital ainsi constitué fructifie pendant 20 ans; au cours de cette période, les travaux d'entretien et de récolte laissent des loisirs importants pour envisager et aborder des activités annexes (élevage, chasse, pêche, autres cultures, etc.).

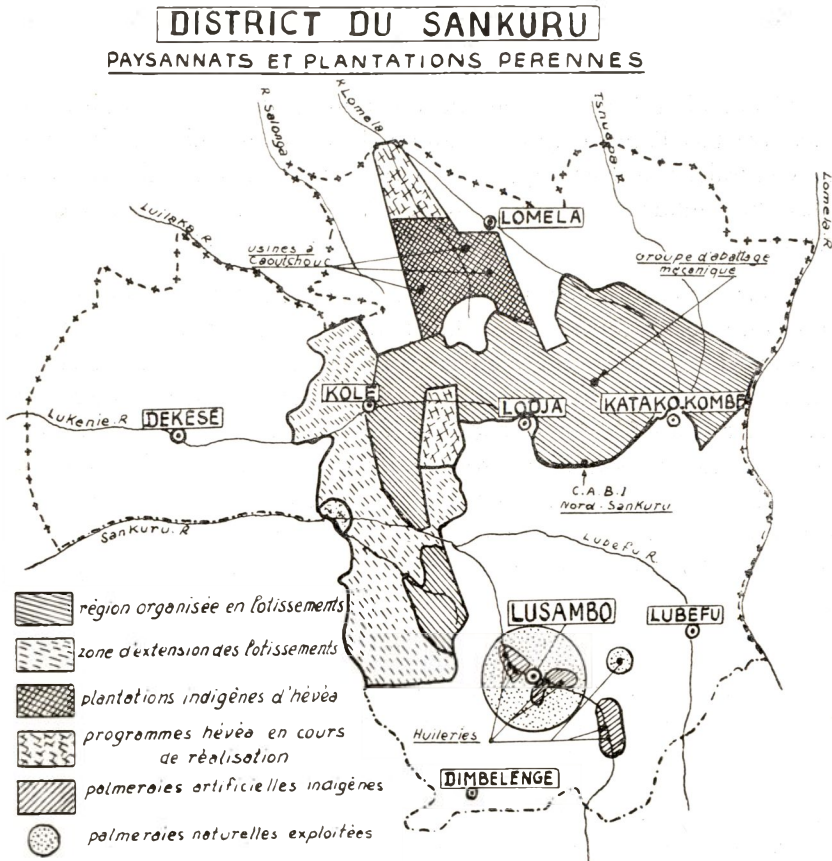
Les lotissements forestiers aménagés sur grosse forêt, permettront, au cours de l'exploitation sur parcelles régénérées, de récupérer autant de journées que le planteur gagnera, en abattant, en lieu et place de forêt primaire, une bonne parasoleraie.

Il pourra mettre ces journées à profit en augmentant ses soles, en se consacrant à l'entretien de parcelles de plantation pérenne ou encore en s'adonnant à l'élevage, etc.

Il en résultera chaque fois de nouvelles ressources, une meilleure rentabilité de la culture et aussi un nouveau lien entre l'exploitant et son milieu rural.

La mauvaise situation géographique du district du Sankuru et l'absence d'un noyau important de main-d'œuvre à ravitailler ont

exclu de tout programme économique la culture de produits pauvres, soit donc principalement les vivres (maïs, haricots, manioc, bananes, etc.) et, d'une façon moins exclusive, ceux qui ne peuvent subir, sur place, une première transformation ou un premier dégrossissage écartant des transports toute matière inerte.



L'installation d'entreprises de premier traitement est du reste souhaitable à plus d'un point de vue; outre qu'elles amènent un courant économique résultant des capitaux investis, elles stabilisent et stimulent la production des produits qu'elles transforment et, par la main-d'œuvre qu'elles emploient, permettent une meilleure valorisation des vivres excédentaires.

A ce jour et sur la base de ce qui précède, il semble permis d'affirmer que les pivots de l'économie du district du Sankuru resteront, par ordre d'importance de production :

Coton-graines	environ	8.000	tonnes
Fruits de palme	»	6.000	»
Arachides	»	3.000	»
Palmistes	»	2.700	»
Riz usiné	»	1.700	»
Café	»	950	»
Caoutchouc	»	300	»

(production espérée pour un proche avenir — 4 à 5 ans : 1.800 tonnes).

Reprenant cette nomenclature, il paraît utile de commenter succinctement chacun de ces produits.

Concernant *le coton*, nous devons admettre que cette culture ne rencontre pas l'approbation unanime de tous les milieux; il en est qui voudraient la voir supprimée, arguant que les conditions naturelles du Sankuru ne correspondent que peu aux exigences de la culture.

Pour ma part, je me dois de faire valoir que le rendement moyen à l'hectare de la culture au Sankuru (rapport de la production totale à la superficie totale emblavée par les indigènes) soit 320 kg de coton-graines à l'hectare a toujours « payé » le planteur, étant donné le prix élevé du produit; qu'il n'existe aucune autre culture qui nous offre autant de garanties que le coton au sujet de la commercialisation de sa récolte; qu'enfin, grâce à l'économie même de la culture cotonnière au Congo, c'est le seul produit qui rétribue vraiment l'effort du planteur, puisque faisant abstraction de la situation géographique où ce dernier œuvre.

C'est dire que pour les régions éloignées, et le Sankuru en particulier, le prix d'aucun autre produit de culture annuelle ne peut être mis en comparaison avec celui du coton.

Peu de cultures connaissent en district du Sankuru une popularité aussi grande que celle de l'*arachide*. Ceci tient au fait de la rentabilité remarquable de la culture qui, pour un travail minime (abstraction faite du décorticage), procure un revenu très appréciable résultant et du rendement et du prix payé.

Le succès de la culture est tel que le point le plus délicat de la propagande est d'empêcher que, par l'appât d'un bénéfice immédiat, le planteur ne vende jusqu'à ses semences de la campagne suivante.

L'exportation d'un important tonnage de *riz* usiné trouve sa justification dans la commercialisation d'un excédent de production sur la consommation. Cet excédent résulte principalement de la superficie des soles qui fut déterminée en vue d'obtenir un rendement rémunérateur des cultures du coton et de l'arachide. Celles-ci,

vu la nature du terrain, doivent être précédées d'une avant-culture de céréale en vue d'obtenir une bonne préparation du terrain.

Que l'économie agricole du Sankuru soit encore axée sur les spéculations *hévéa*, *caféier* et *palmier*, la chose n'est que normale. Il s'agit, en effet, de produits spécifiquement équatoriaux dont la production s'accommode parfaitement des conditions économiques de la région et, de plus, concourt à concrétiser le programme d'ensemble de développement économique, tel qu'il a été défini ci-dessus.

*
* *
*

La nécessité de mener une politique agricole orientée vers la stabilisation de la population rurale et le fait que l'économie de la région ne repose que sur quelques produits bien définis, ont donné comme corollaire deux sortes de réalisations : le programme de lotissements agricoles, mettant en œuvre les cultures annuelles, et celui des plantations pérennes, souvent parachevé par celui d'installation d'entreprises industrielles de traitement.

A. — LOTISSEMENTS AGRICOLES.

1. *Rappel du programme.*

Le paysannat indigène tend à faire du planteur un paysan vivant du produit de ses terres, qu'il cultive lui-même, avec l'aide de sa famille, par des méthodes perfectionnées avec, comme conséquence, le relèvement de ses conditions matérielles et sociales d'existence.

Les lotissements constituent le premier palier dans l'évolution vers le concept de paysan. Leur but est de stabiliser les populations rurales sur leurs terres et donc de transformer l'agriculture nomade en agriculture plus ou moins intensive.

Le moyen mis en œuvre est l'adoption d'un cycle cultures-jachère bien défini, la réservation, sur cette base et sur celle du recensement des planteurs, de blocs de terrains à vocation agricole suffisamment étendus, leur attribution aux planteurs et, enfin, leur mise en culture en respectant le programme tracé.

Les opérations successives dans l'installation des planteurs peuvent se résumer comme suit :

- 1° Revision du recensement de la population rurale et enquête politique tendant à emporter l'accord des autorités coutumières au sujet du programme à réaliser;

- 2° Etude foncière des terres du groupement envisagé et localisation des possibilités de création de lotissements-prospections indicatives et préliminaires;
- 3° Enquête politique définissant les droits des groupements envisagés à occuper les terres prospectées (éventuellement, cession foncière à des groupements défavorisés);
- 4° Prospection systématique des terrains reconnus après prospections indicative et préliminaire tendant à localiser les meilleures terres en vue de la délimitation des futurs lotissements;
- 5° Occupation des blocs délimités, par attribution, à chaque planteur, d'un lot de terrain.

Le cycle adopté en région forestière du district comprend 20 années (5 de cycle cultural, dont une occupée par un repos sous jachère, et 15 de jachère). Les parcelles annuelles étant de 30 à 36 ares, les lots individuels ont une superficie — réserves comprises — de 7 à 8 ha de terrain.

L'exploitation des parcelles durant le cycle cultural se fait suivant la rotation suivante :

1 ^{re} année	abattage — incinération — riz et manioc
2 ^e »	riz dans manioc rabattu
3 ^e »	manioc
4 ^e »	repos sous jachère
5 ^e »	coton + arachide.

Le planteur entretient donc annuellement 4 soles de 30 à 36 ares, soit 1 ha 20 à 1 ha 44 de cultures sur les 6 à 7 ha 20 de terrain agricole qu'il s'est vu allouer.

La formule adoptée pour les lotissements du Sankuru concerne, au point de vue technique, le système de proche en proche. Les déforestations annuelles se font à partir d'une base et progressent normalement vers l'autre extrémité du bloc, contrairement à ce qui se fait dans d'autres lotissements où le système des couloirs alternés est appliqué.

Au point de vue social, chaque agriculteur effectue lui-même, avec l'aide de sa famille, la totalité des travaux; la responsabilité de l'exécution du programme est donc strictement personnelle et individuelle (la répartition des lots entre les planteurs se fait néanmoins selon leurs désirs ou par clan, celui d'entre eux qui veut se faire aider par ses proches ou ses voisins a donc le loisir d'adopter une formule plus collectiviste de travail).

2. Réalisations par territoire.

Le programme de lotissements forestiers fut entamé (occupation des parcelles) en 1944, simultanément en territoires de Lodja et de Katakò Kombe; en 1949, son exécution fut étendue au territoire de Kole, et en 1950 à celui de Dimbelenge.

Le programme tracé par le Plan Décennal, prévoyant la mise en application des lotissements dans les quatre territoires dont question ci-dessus, est donc entré dans sa première phase de réalisation;



Photo BRIXHE.

Fig. 9.

Lotissements forestiers du Nord-Sankuru.

l'extension numérique reste à réaliser, de même que le programme social complétant celui des lotissements.

Lors de la dernière réunion du Plan Décennal, tenue en avril 1952 à Luluabourg, les objectifs suivants ont été arrêtés :

Territoire de Lodja	8.000	paysans à installer
» Katakò Kombe	5.000	»
» Kole	5.000	»
» Dimbelenge	5.400	»

23.400 paysans à installer

Par ailleurs, la progression suivante fut enregistrée dans l'extension du programme depuis son instauration :

	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952
Lodja	506	857	2092	2556	4203	6465	7282	7804	8100
Katako Kombe	503	503	945	1978	2040	2903	3892	4311	5200
Kole						141	826	935	(1)
Dimbelenge							125	406	(1)
Total	1009	1360	3037	4534	6243	9509	12125	13456	

Le programme d'extension est donc arrêté dans les territoires de Lodja et de Katako Kombe. Les efforts se portent à présent sur l'extension numérique dans les deux territoires de Kole et Dimbelenge, tandis qu'à Lodja et Katako Kombe ils se portent sur la transformation des lotissements en paysannats.

Des coopératives s'organisent ayant en vue le fonctionnement d'un groupe mobile d'abattage en cours d'installation à 80 km à l'est de Lodja et de deux groupes mobiles pour la préparation des produits (pilonnage du riz à Katako Kombe et décortilage des arachides à Lodja).

Un premier lot de bétail Dahomey vient d'être introduit dans les régions loties de l'est du territoire de Lodja; enfin, à partir du Centre d'Amélioration du Bétail Indigène (CABI, Nord-Sankuru) une propagande intense est faite en vue de la rationalisation des petits élevages des planteurs lotis.

3. *Considérations générales.*

Les lotissements du Sankuru furent bien souvent en butte à des critiques (que je me dois de relever) résultant de « l'empirisme » avec lequel la durée du cycle cultures-jachère semble avoir été fixée.

Hâtons-nous d'ajouter que celui qui peut suivre la recolonisation des aires cultivées (les parcelles abattues en 1944 sont en jachère depuis janvier 1949) a tous ses apaisements au sujet de la reconstitution de la fertilité du terrain.

Il s'indique également de faire ressortir que ces critiques partent souvent d'un point de vue erroné et trop répandu qui veut que, dans leur forme actuelle, les lotissements forestiers constituent le stade définitif de développement de la culture des plantes annuelles en région forestière.

(1) Chiffres non connus.

La jachère forestière, si précieuse soit-elle actuellement, faute de mieux, est appelée à disparaître. Son remplacement est, du reste, une nécessité parce que :

- 1° elle bloque trop de terrain : 4 parcelles de 36 ares sous cultures annuelles occupent 7,20 ha de terrain;
- 2° elle concourt à gaspiller l'humus par suite des défrichements et incinérations successifs qu'elle implique lors des remises en culture;
- 3° elle empêche la mécanisation économique des travaux par suite de l'encombrement du terrain après un repos de 15 ans;
- 4° elle limite les revenus des planteurs qui, ne pouvant mécaniser les opérations préculturales et culturales, ne sont pas à même d'entretenir beaucoup plus que 4 soles de 36 ares de cultures.

Il est bien évident que, si endéans la durée de deux cycles de cultures-jachère, la culture des plantes annuelles connaît la même forme et les mêmes limites qu'actuellement, la production vivrière d'exportation en région forestière aura fait faillite... Les milieux producteurs n'accepteront plus de travailler dur pour un revenu qui ne sera plus en rapport avec leurs besoins (besoins qui augmentent sans cesse et revenus limités par un mode primitif de culture).

Pour ma part, je conçois l'évolution des lotissements vers une diminution du rapport jachère/culture avec comme point final la culture intensive selon assolement quadriennal comprenant 2/4 de pâturages temporaires, 1/4 de céréale et 1/4 de plante sarclée suivie de culture dérobée (coton suivi d'arachide).

On ne peut, en effet, concevoir qu'une exploitation agricole puisse se faire éternellement sans restitution d'éléments fertilisants, sans bétail et selon une forme aussi primitive que celle connue à ce jour.

Pour les raisons qui précèdent, nous pouvons donc conclure que les lotissements n'ont pas encore leur aspect définitif. En fait, ils ne constituent que la rationalisation des méthodes culturales indigènes sur laquelle viendra se greffer une nouvelle méthode de culture.

Jusqu'à présent, nous n'avons fait que préparer le terrain pour l'avenir en délimitant des blocs de terres agricoles, après reconnaissance au double point de vue politique et agricole, et en les mettant en culture selon les bons usages d'agriculture locale (le principe et les méthodes n'ayant que fort peu évolué).

Il manque à notre planteur loti, pour qu'il se mue en paysan, et ce sera notre conclusion, trois éléments : son lopin de terre, son bétail, et ses instruments aratoires. Sans ces derniers, nous n'obtiendrons jamais l'évolution que nous espérons dans la classe rurale.

La jachère herbacée et le pâturage temporaire sont les deux points sur lesquels doivent, à présent, porter nos efforts, afin que nous puissions les substituer à la jachère forestière lorsque les besoins des planteurs ne seront plus couverts par la culture manuelle de 1,44 ha de terrain.

C'est à ce moment, sans doute, que naîtra enfin, chez le Congolais l'idée de propriété terrienne, sachant quel prix il convient d'attacher à la transformation d'une terre vierge en terre de culture intensive.

B. — CULTURES PERENNES.

Faisant le pendant aux investissements réalisés par les lotissements pour les cultures annuelles, des programmes de plantations pérennes furent également aménagés en district du Sankuru. Comme renseigné plus haut, ils concernent les spéculations hévéa, palmier et caféier. Leur étude semble intéressante à réaliser pour faire ressortir les différentes formes d'exploitation économique auxquelles elles ont donné naissance.

1. Hévéa.

La situation des plantations indigènes d'hévéa au Sankuru peut se résumer comme suit ⁽¹⁾ :

TERRITOIRES	Plantations existantes en ha.					
	Seedlings T. V.	Seedlings cl.	Greffés	Total	Jeunes	En rapport
Lodja	132	49	—	181	—	181
Lomela	345	3.201	—	3.546	2.420	1.126
Kole	—	290	—	290	—	—
Projet en cours de réalisation	—	540	—	540	—	—
				4.557		

⁽¹⁾ En 1952, la superficie des plantations en exploitation s'élevait à 2.257,6 hectares et la production était de 380 tonnes.

Les programmes existants de Lodja et de Lomela (3.727 ha) furent effectués à concurrence de :

299 ha en 1941	programme 1
227 ha en 1942	programme 2
780 ha en 1943	programme 3
1509 ha en 1944	programme 4
912 ha en 1945	programme 5

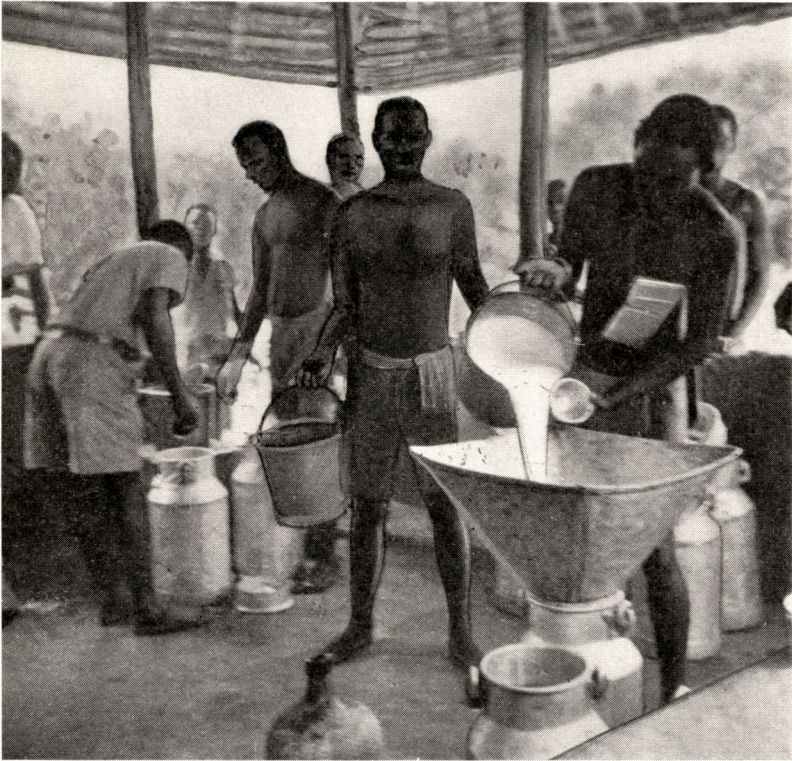


Photo CLÉMENT.

Fig. 10.

Lieu de rassemblement du latex des plantations indigènes d'hévéa.

A noter : l'addition d'anticoagulant protégeant le latex en cours de transport (à gauche) et une première filtration du latex, le séparant des grosses impuretés, avant le départ vers l'usine (à droite).

Les plantations furent établies en blocs étendus, à proximité des villages, en terrain forestier, et réparties en parcelles individuelles de 60 ares (pour les programmes 1 et 2) à 1 ha (programmes 3, 4 et 5).

Pour chaque programme, la plantation fut réalisée en un an.

Les plantations furent établies à la densité initiale de 495 arbres par hectare (écartements de 6,66 m sur 3,33), sur parcelles incinérées pour les programmes 1, 2, 3 et 4, et simplement déblayées pour le programme 5.

La couverture des plantations est constituée de *Pueraria* ou de recrû forestier.

L'exploitation des plantations se fait sur un mode qui s'inspire de ce qui se pratique pour le coton. Chaque planteur livre la récolte journalière de latex à l'usine, en échange d'une provision sur le prix de réalisation du caoutchouc usiné.

L'intervention de l'usinier est requise pour les opérations d'achat et d'usinage du latex ainsi que d'expédition et de vente du caoutchouc préparé. Le prix total revenant à l'indigène est alors fixé sous la forme d'un « potentiel ».

La différence « potentiel » moins provision, est versée aux Caisses de Circonscriptions Indigènes; ces dernières peuvent, à leur tour, répartir, entre les producteurs de latex, en tout ou en partie, les sommes versées, les employer à des investissements d'utilité publique, constituer un fonds de roulement en vue de faire face à des conditions défavorables de marché mondial, etc.

Pour l'ensemble des programmes 1, 2 et 3, l'usinage est confié à la Cotonco, installée pour le traitement du latex à Kutusongo.

Les Communautés indigènes ont passé, avec cette société, un contrat pour l'usinage des récoltes, la préparation du caoutchouc, son expédition et sa vente sur le marché. Elles lui abandonnent un certain pourcentage sur le prix de revient du caoutchouc (provisoirement ce pourcentage fut fixé à 15).

Pour les programmes 4 et 5, des usines sont en cours d'installation respectivement à Tshula et à Pelenge, sous contrôle du Gouvernement, un prêt du Crédit Agricole finançant leur construction. Elles travailleront sous forme de coopérative.

L'équipement industriel travaillant la production indigène du latex comprendra donc trois usines. Ces installations compléteront les investissements résultant de l'établissement des plantations.

Il ne semble pas superflu de faire remarquer que leur fonctionnement intéresse doublement la masse des producteurs, puisque ceux-ci touchent, outre une avance lors de la livraison du latex, encore une ristourne sur la vente du caoutchouc usiné.

Le travail administratif de l'exploitation des plantations d'hévéa concerne la tenue des livres d'achat (par l'usurier), des fiches individuelles de planteurs (consignant les apports journaliers de latex et de scraps), une fiche de coopérateur (reprenant les paiements effectués — avances et ristournes); enfin un registre d'apports mensuels de chaque planteur (tenu par les Caisses de C. I. ⁽¹⁾ en vue du paiement de la ristourne sur réalisation du caoutchouc).



Photo CLÉMENT.

Fig. 11.

La saignée d'un hévéa en plantation indigène.

A noter : sur le panneau de saignée de droite, la bonne régénération de l'écorce et l'ouverture des racines, témoin du dernier passage anti-fomès.

En ce qui concerne les nouveaux programmes de plantation, il convient de noter que la mise en application du Plan Décennal a permis d'alléger sensiblement la tâche des planteurs indigènes, en ce sens que le Gouvernement leur distribue, non plus des graines, mais des plants.

(1) C. I. = Circonscriptions indigènes.

Des crédits ont pu être obtenus en faveur de l'extension des plantations pérennes, pour la préparation des plants en pépinière. Les plants d'hévéa sont remis en stumps recépés de 18 mois, prêts à la mise en place définitive.

Il continue à être fait appel à des seedlings clonaux plutôt qu'à des greffes, vu le caractère délicat de la greffe en milieu indigène; par contre, la densité de plantation se voit portée de 495 à 750 arbres par hectare (6,66 m / 2 m).

2. *Palmeraies.*

Deux programmes de palmeraies artificielles indigènes ont été réalisés en territoire de Lusambo, respectivement en régions de Lusambo dès 1937, et de Pania Mutombo dès 1939. Pour ces deux régions, les palmeraies ont été aménagées par tranches annuelles et individuelles de 50 ares, dans les plaines alluviales du Sankuru.

La situation des palmeraies artificielles s'établit comme suit :

Territoire de Lusambo	ha	Parcelles	Graines	Jeunes	En rapport
Lusambo	1457	793	Ybi (1)	—	1457
Pania Mutombo.	1680	673	Ybi	92	1588
	3137	1466			3045

Chaque planteur assure donc l'entretien de parcelles individuelles de 2 ha environ. Par suite du système fractionné de plantation (tranches de 50 ares) chacune d'elles affecte l'allure d'un rectangle fortement étiré et généralement perpendiculaire à la rivière Sankuru. Les plantations furent établies à la densité de 9 m/ 9, à l'aide de matériel sélectionné livré par l'INEAC.

Contrairement à ce qui se passe pour les programmes de plantations d'hévéa, l'exploitation des palmeraies artificielles indigènes se fait ici en collaboration moins étroite avec les huiliers européens. Le paiement des fruits se termine au moment du marché, le planteur n'ayant droit à aucune ristourne sur la réalisation de l'huile.

Les huiliers s'établirent dans la région ou du moins modifièrent leurs installations en vue d'une capacité d'usage plus grande, à la suite d'une propagande menée par les Autorités Provinciales lors de l'entrée en rapport des palmeraies artificielles.

Cette propagande tendait à prémunir les usiniers contre une éventuelle concurrence et leur offrait, pour une durée de 5 ans (soit

(1) Ybi = Yangambi.

la période d'établissement) la protection des usines dans un rayon de 5 km. Cette protection était réalisée par le refus de cession de terrain industriel ayant en vue l'installation d'une huilerie par des tiers.

La libre disposition de ses produits de récolte restait cependant acquise au producteur de fruits de palme, celui-ci conservant son droit de vendre ses récoltes où bon lui semblait ou même de ne pas les vendre et de les transformer lui-même.

Lors des marchés tenus dans les villages, l'indigène livre ses fruits à un prix minimum fixé par arrêté du Gouverneur de Province; l'acheteur est tenu d'inscrire sur la fiche de production de fruits de palme lui présentée par le producteur la quantité de fruits achetée ainsi que le prix payé. Les achats se font le plus souvent par caissette de 35 kg de fruits.

La périodicité des marchés, généralement bihebdomadaires, déterminée par voie de décision de l'Administrateur de Territoire, permet à l'Administration d'exercer tout contrôle ou propagande qu'elle jugerait utile.

3. *Caféières.*

La culture du caféier a toujours présenté un certain intérêt pour les planteurs du Sankuru, principalement pour les populations Batetela.

En compulsant la littérature d'il y a quelques décades, on peut même constater que lors de l'introduction et de la diffusion de la culture cotonnière au Congo belge, vers les années 1920, certains projets de développement économique estimaient ne pas devoir pousser le coton en région forestière du Sankuru, le réservant pour les spéculations café et n'aiguiller que le sud de la province vers la production cotonnière.

L'ampleur relative toujours connue par cette culture, en territoire de Lodja notamment, trouve vraisemblablement son origine dans la propagande qui fut jadis menée en sa faveur. Les planteurs en tiraient des revenus appréciables et surtout complémentaires à ceux que leur procurait l'exécution des travaux d'ordre économique.

Depuis 1947, les cours du café ont atteint un niveau de loin supérieur à celui des autres produits agricoles; il s'ensuivit d'abord la restauration des anciennes plantations; ensuite, l'établissement spontané de nouvelles et surtout un intérêt grandissant pour cette culture.

Les chiffres de production du territoire de Lodja, prouvent cet essor à suffisance :

1947	153 tonnes
1948	261 »
1949	405 »
1950	435 »
1951	667 »

ce qui, au prix moyen de 30 fr par kg représente une mise en circulation de quelque 20.000.000 fr (pour un territoire comptant environ 17.000 planteurs).

Il est à noter que les plantations individuelles de caféiers furent aménagées sans la moindre idée de contrainte, qu'elles sont généralement d'étendue réduite (de l'ordre de 10 ares par planteur) et, du fait de leur établissement à proximité immédiate des cases, sont l'objet d'une attention constante de la part de leurs propriétaires.

L'importance des revenus que les planteurs retirent de cette spéculation annexe, l'intérêt qu'ils y portent et aussi l'attrait qu'elle crée pour le milieu rural, ont incité les autorités à développer cette culture sur échelle réduite (réduite individuellement).

C'est ainsi qu'un vaste programme d'établissement de plantations domestiques fut mis à l'étude et est déjà partiellement en cours de réalisation. Il vise l'établissement de caféières individuelles de 30 ares par planteur installé en lotissement et ce, en trois tranches annuelles de plantation de 10 ares.

Le sens à donner à ce programme n'est, rappelons-le, nullement de provoquer de modification dans les bases de l'économie du Sankuru (comme ce fut le cas localement avec les plantations de palmiers et d'hévéa) mais bien d'augmenter les ressources des planteurs par une spéculation à caractère essentiellement familial, et, par là même, de créer un intérêt plus grand pour le milieu rural, afin que celui-ci retienne davantage sa population.

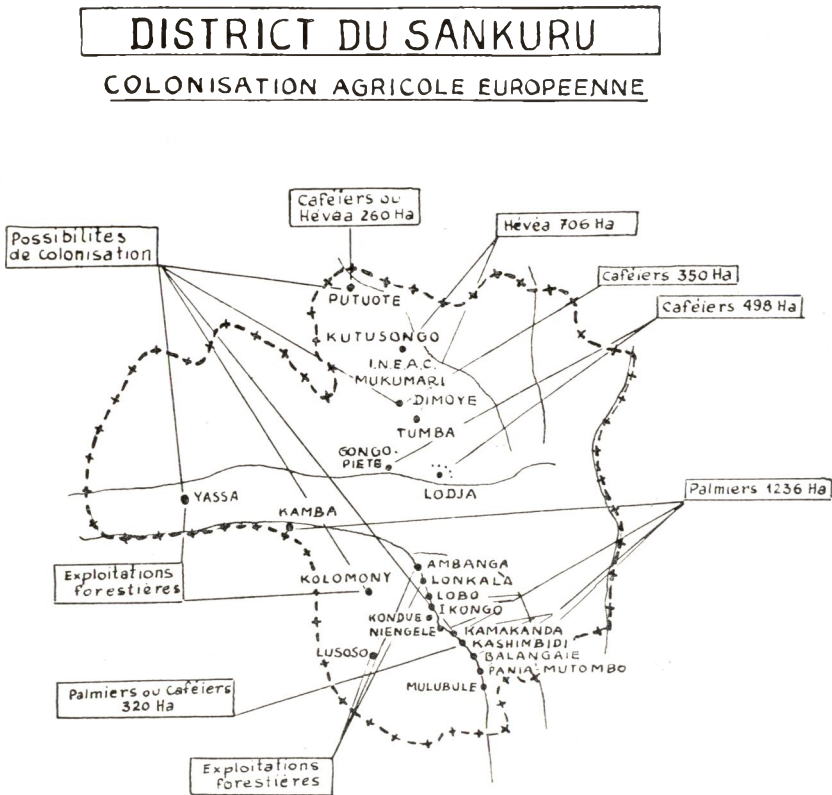
Ici, tout comme pour les nouvelles plantations d'hévéa, l'intervention directe du Gouvernement se manifesterá par la remise à chaque planteur du quota nécessaire de plants préparés en paniers.

Par son caractère même de spéculation d'appoint, l'extension des plantations indigènes de caféiers n'a pas amené et n'amènera vraisemblablement pas l'installation d'industries de traitement dans la région. Les producteurs livrent directement au commerce des produits préparés qui, tout au plus, subissent encore un triage et un conditionnement avant l'exportation de la région.

On estime à 3.658 ha l'étendue des caféières indigènes en rapport, et à 1.167 ha celle des jeunes plantations en district du Sankuru. Le total des ventes au commerce atteint, pour l'exercice 1951, 938 tonnes de café marchand.

2. Colonisation agricole européenne.

Sur ce chapitre, nous serons beaucoup plus bref, étant donné que la seule description du milieu nous conduit tout naturellement



à conclure que la colonisation agricole européenne ne peut présenter quelque ampleur en district du Sankuru.

Le manque de disponibilité en M. O. I. suffit à expliquer cette situation, ainsi qu'en témoignent :

— les mises en valeur incomplètes sur cessions et concessions anciennes;

- le renoncement, de la part de groupes financiers parfois importants, à l'occupation de terrains, même étendus;
- le peu de demande de terrain agricole en occupation provisoire.

L'activité du Sankuru est, rappelons-le, axée sur le développement de l'activité des populations autochtones; la colonisation européenne ne peut donc se concevoir, en ordre principal, que pour compléter l'activité indigène ou la remplacer dans des domaines où elle manque de compétence.

La formule de transformation ou d'industrialisation des produits indigènes par l'Européen, reste la voie la plus intéressante et aussi la seule qui soit vraiment en harmonie avec la politique locale du Gouvernement en matière d'agriculture indigène. Deux exemples, mieux que de longs développements, peuvent illustrer cette thèse :

- Territoire de Lusambo : pour 1.750 t d'huile de palme produites industriellement en 1951, 420 proviennent de la transformation de fruits de plantations européennes et 1.330 de fruits indigènes.
- Territoire de Lomela : l'usine à caoutchouc travaillant en collaboration avec les planteurs indigènes est équipée pour traiter la production de latex de 400 ha de ses propres plantations et de 1.300 ha de plantations indigènes.

La base de l'économie des exploitations agricoles européennes va donc de pair avec les pivots de l'agriculture indigène en cultures pérennes :

- en territoire de Lusambo : 7 huileries mécaniques et une savonnerie usinent principalement des produits indigènes;
- en territoire de Lodja, 2 usines de reconditionnement du café sont alimentées, en majeure partie, par la production régionale indigène;
- en territoire de Lomela, les spéculations hévéa constituent le seul et unique objet de l'activité agricole européenne.

*

* * *

Echappant, dans une mesure appréciable, à la pénurie de M. O. I. qui sévit en district du Sankuru, parce que requérant des effectifs de travailleurs moins importants que l'exploitation agricole, l'exploitation forestière offre encore des possibilités économiques intéressantes et surtout stables.

C'est ce que les Autorités Provinciales ont compris en essayant de la provoquer en territoires de Kole et de Dekese, par le « classement » en vue d'une exploitation européenne ultérieure, de deux forêts étendues et offrant de réelles possibilités. L'exploitation forestière européenne est actuellement limitée à la région de la rivière Sankuru (son débouché étant Léopoldville ou l'exportation), et au territoire de Dimbelenge, d'où la production est écoulée vers Lulua-bourg.

IV. APERÇU SUR LES PRINCIPALES CULTURES INDIGENES

1. Cultures annuelles.

La culture des plantes annuelles se fait, en district du Sankuru, selon trois types de rotation dont le choix est fonction de la nature du terrain. Ces types sont les suivants :

En région forestière :

1 ^{re}	année	déforestation, riz et manioc
2 ^e	»	riz dans manioc rabattu
3 ^e	»	manioc
4 ^e	»	jachère
5 ^e	»	coton suivi d'arachide
6 ^e à 20 ^e	»	jachère forestière.

En région de savane :

sur terres consistantes :

1 ^{re} année	coton sur défrichement
2 ^e »	arachides suivies de maïs avec manioc intercalaire
3 ^e »	manioc
4 ^e »	manioc suivi de jachère jusqu'à la 11 ^e année

sur terres pauvres : 2 soles :

a) galerie forestière :

Défrichement, maïs et manioc
manioc
coton suivi d'arachide
puis jachère forestière

b) plaines herbeuses : haricots, voandzou sur défrichement, millet suivi de millet.

Le calendrier des travaux s'établit comme suit :

Janvier : binage et sarclage du coton
fin de la récolte de paddy et de maïs

- Février : démariage du coton à un plant
 buttage du coton
- Mars : sarclage et buttage du coton
 délimitation des abattages
 marchés d'arachides et de paddy
 en plaine : semis de vivres de 2^e saison (maïs, haricots, millet)
- Avril : abattage du sous-bois
- Mai : abattage de la grosse forêt
 récolte, séchage et triage du coton
 premier marché du coton
- Juin : fin de la récolte de coton, second cycle des marchés de coton
- Juillet : incinération des cotonniers (prophylaxie anti-wilt)
 préparation du terrain pour la culture de l'arachide
- Août : semis d'arachides, haricots, voandzou
 incinération des abattages.
- Septembre : semis de paddy ou de maïs
 délimitation des friches réservées au coton
- Octobre : plantation de manioc intercalaire dans les céréales de 1^{re} saison
 défrichement pour coton
- Novembre : récolte des arachides, voandzou et haricots
 plantation de manioc de régénération après cycle cultural
 préparation des friches réservées au coton
- Décembre : incinération des friches réservées au coton
 semis de coton
 récolte de paddy et maïs

A. — COTON.

La culture cotonnière est étendue à toutes les populations du district du Sankuru à l'exclusion de celles du territoire de Dekese où elle vient d'être introduite à titre expérimental (auprès de celles qui sont réparties le long des axes Dekese-Loto et Dekese-Kole) et de celles qui se livrent aux spéculations hévéa et palmiers.

Trois sociétés cotonnières se partagent le monopole des opérations d'achat et d'égrenage du coton-graines et d'expédition et de vente du coton-fibre pour compte de la communauté des planteurs; ce sont les compagnies :

Cotonnière Coloniale (Colocoton) pour les territoires de Lodja, Nord-Kole et Est-Dekese; usines à Lodja et Kole;

Belgo-Africaine (Combelga) pour le Sud-Kole, Nord-Dimbelenge, Sud-Lusambo et Sud-Lubefu; usines à Bena Dibele et Penge (district de Kabinda);

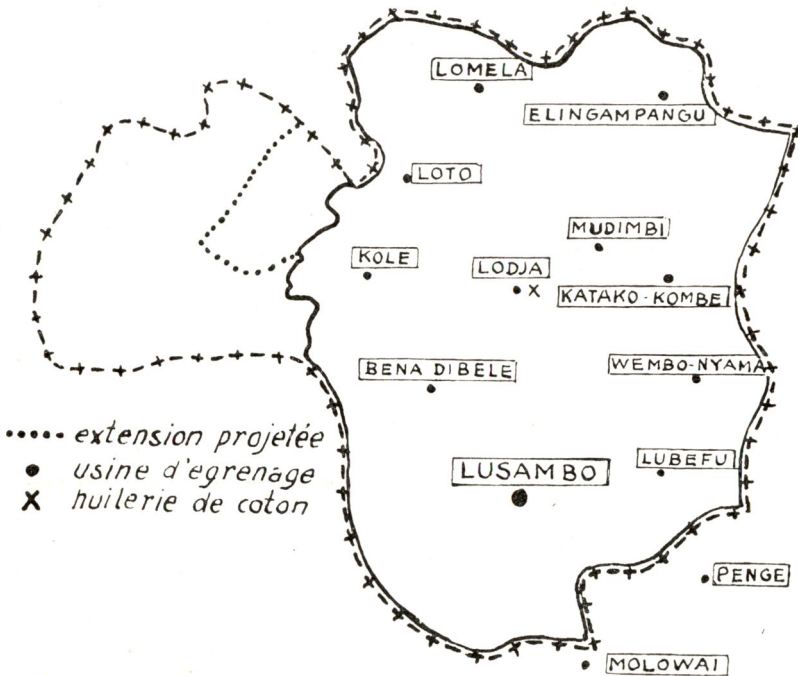
Cotonnière Congolaise (Cotonco) pour tout le reste du district; usines à Lusambo — Lubefu — Wembo Nyama — Katako Kombe — Mudimbi — Lomela — Elingampangu, Loto et Molowaie (district de Kabinda).

Les caractéristiques comparées des 3 dernières campagnes sont les suivantes :

	1949	1950	1951
Nombre de planteurs	72.698	75.131	71.618
Superficie emblavée (ha).	24.141	24.958	24.318
Production totale(t).	7.556	8.679	7.783
Rendement kg/ha	313	347	320
Rendement kg/planteur	104	115	108

DISTRICT DU SANKURU

AIRE DE DISPERSION DE LA CULTURE COTONNIERE



La campagne 1950 fut particulièrement favorisée par des conditions climatiques presque idéales.

Le remplacement de la variété Triumph par le type Gar fut terminé au cours de la campagne 1950. A ce moment, toutes les zones-usines du district étaient approvisionnées en Gar 32/22, à l'exclusion de celle de Lubefu où un premier noyau de 10 t de Gar 105 était introduit.

Le respect des modalités culturales n'est pas encore parfait, spécialement en ce qui concerne la densité de semis (écartement

optima de 70/30 cm). Ainsi en témoignent les chiffres suivants donnant l'occupation des champs en pour-cent de ce qu'elle devrait être :

Lusambo	65 %	Dimbelenge	63 %
Lodja	68 %	Kole	63 %
Katako Kombe	53 %	Lomela	68 %
Lubefu	78 %		

Ces chiffres tendent à prouver que des progrès appréciables peuvent encore être réalisés en matière de production cotonnière. A noter cependant que la responsabilité d'une occupation assez quelconque de la culture ne dépend pas entièrement de la qualité du travail du planteur : le pouvoir germinatif des graines intervient pour une large part.

Concernant le remplacement des manquants après la levée, il faut bien admettre qu'il ne donne de résultat que s'il se situe à l'époque normale des semis (soit fin décembre, soit début janvier). Or, à cette époque succède généralement une petite période de sécheresse qui compromet souvent et complètement le succès du remplacement des manquants, déterminant ainsi un pourcentage d'occupation à première vue insuffisant.

L'examen sanitaire des cultures laisse apparaître des dégâts de *Sylepta* (normaux en région forestière et fonction avant tout de l'humidité plus ou moins grande connue au cours de la campagne), de *Lygus*, d'Acariose et d'*Helopeltis* qui se cantonnent dans des limites acceptables; enfin, de Wilt (*Fusarium vasinfectum*).

Les dégâts de Wilt n'affectent plus qu'une forme sporadique (moyenne de 2 à 5 % de plants malades) et ne sont plus uniquement localisés aux territoires de Lomela, ainsi que de Kole et Lodja au nord de la Lukenie. Si nous comparons cette situation à celle connue vers 1945-1946 (où l'indemnisation de certains planteurs de la région de Loto fut jugée nécessaire), nous pouvons affirmer que la variété Gar a pleinement fait ses preuves.

B. — RIZ.

La culture du riz est étendue à la totalité des planteurs des territoires de Lomela, Katako Kombe, Lodja, Kole, Dekese, ceux de la région forestière du territoire de Lubefu et aux populations Batetela du territoire de Lusambo.

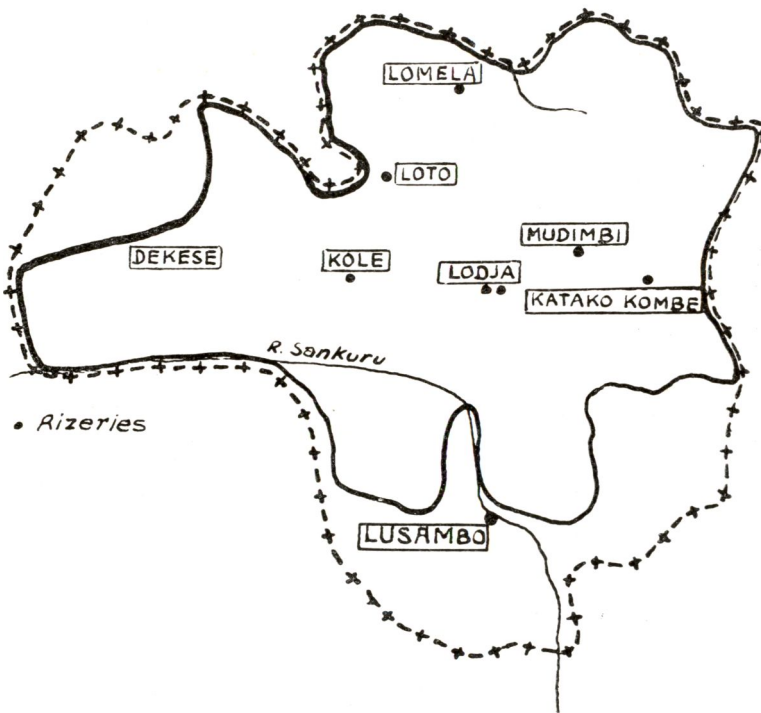
Depuis la campagne 1950-1951, un programme d'extension de cette culture est en cours de réalisation en région forestière du territoire de Dimbelenge.

L'année 1951 fut marquée par l'introduction de riz sélectionné de Yangambi, variété Rz 111/1 à Dimbelenge et à Kole. Les semences furent distribuées à des planteurs lotis de ces 2 territoires, en vue de la multiplication de cette variété.

Partout où la culture du riz est pratiquée depuis de longues années, les modalités culturales sont bien respectées; en dehors de

DISTRICT DU SANKURU

AIRE DE DISPERSION DE LA CULTURE DE RIZ



ces régions, soit les territoires de Kole, Dekese et Dimbelenge, l'éducation des planteurs reste encore à faire dans le domaine de la densité des poquets, des écartements et de l'époque des semis.

Au point de vue sanitaire, des cas d'Helminthosporiose ont été relevés dans certaines cultures des territoires de Kole et de Dimbelenge. La raison de l'apparition de cette maladie doit être recherchée dans la trop forte densité des poquets et la mauvaise aération des plants dont elle s'accompagne.

Les caractéristiques statistiques des deux dernières campagnes peuvent se résumer comme suit :

	1950	1951
Nombre de planteurs	55.105	57.806
Superficie emblavée (ha)	23.650	26.797
Production totale (t)	18.575	19.274
Production en kg/ha	790	718
Production en kg/planteur	336	330

Le district du Sankuru compte 9 rizeries : 1 à Lusambo, 2 à Katako Kombe, 2 à Lodja, 1 à Lomela, 1 à Loto, 1 à Kole et 1 à Dekese.

La capacité d'usinage de cet ensemble est de 28,5 t de paddy par jour. L'équipement industriel répond donc parfaitement au développement de la culture et au volume de la production commercialisée.

Le riz a une très nette tendance à remplacer le manioc dans l'alimentation des populations rurales. Ceci tient au prix peu rémunérateur du produit qui, étant de consommation intérieure à la Colonie n'a pas pu, pour des raisons de saine économie, suivre la marche ascendante des produits d'exportation.

Au prix de 1,20 à 1,50 fr (alors que le coton est à 6,50 fr, l'arachide à 4,50 fr et le café à 30 fr), l'indigène préfère consommer lui-même son paddy ou le stocker, ayant en vue de spéculer sur une éventuelle pénurie au moment de la soudure entre deux récoltes, plutôt que de le livrer au commerce. Ce sentiment est bien compréhensible mais pourrait mettre en péril l'approvisionnement régulier du marché intérieur du Congo.

C. — ARACHIDE.

La culture de l'arachide a atteint un stade de développement normal dans les trois territoires de Lomela, de Lodja et de Katako. Son extension est en cours dans les territoires de Lubefu et de Kole; et son introduction, en tant que partie intégrante d'un programme économique, fut réalisée en 1951 dans les territoires de Lusambo, de Dimbelenge et de Dekese (introductions massives, respectivement de 30, 30 et 17 tonnes de semences).

Le succès de la culture est, avant tout, fonction de la propagande dont on entoure le gardiennat de semences et de la façon dont ce gardiennat est réalisé.

En district du Sankuru, le mode individuel de gardiennat est préféré au mode collectif, bien qu'étant d'un contrôle plus difficile. Il faut, en effet, reconnaître que les conditions de bonne conservation seront mieux remplies si les semences sont confiées au principal intéressé qu'à un tiers qui, généralement, n'y attache pas le même prix.

Au point de vue sanitaire, la culture de l'arachide n'a eu à subir aucun dégât soit cryptogamique, soit entomologique. Seule la rosette a influencé quelque peu les rendements; ses manifestations, d'ailleurs peu importantes, prouvent que les modalités culturales adéquates sont généralement respectées en matière de densité des semis.

L'arachide blanche (rampante) cède de plus en plus le pas à la rouge (dressée), même en région de savane où la première était réputée de meilleur comportement.

Les caractéristiques statistiques des deux dernières campagnes s'établissent comme suit :

	1950	1951
Nombre de planteurs	72.367	75.828
Superficie emblavée ha.	16.673	18.989
Production totale (t).	10.479	11.481
Rendement kg/ha (gousses).	630	630
Rendement kg/planteur (gousses).	145	151

Du tableau qui précède, il faut conclure que la culture connaît de plus en plus de succès; celui-ci résulte du prix très rémunérateur du produit et du peu de travail que demande cette culture (vu sa place dans la rotation, après coton). Il est hors de doute qu'elle est appelée à prendre un développement plus grand encore et la production à revêtir une forme plus ample.

2° Plantations pérennes.

A. — PLANTATIONS D'HEVEA.

Ainsi qu'il en a été fait mention plus haut, des programmes de plantations d'hévéa furent établis en territoire de Lomela (3.546 ha pour 3.777 planteurs) et de Lodja (181 ha pour 301 planteurs). Les parcelles individuelles sont de 60 ares ou de 1 ha (pour les plantations postérieures à 1942).

Rappelons que les plantations furent établies à la densité de 495 arbres à l'hectare, à l'aide de seedlings clonaux en provenance de la « Bamboli Cultuur Maatschappij » et de l'INEAC-Yangambi.

Pour les programmes 1, 2, 3 et 4, la préparation du terrain se fit par incinération, tandis que le programme 5 fut établi en non incinéré.

Les travaux d'entretien concernent : la coupe du recrû, le nettoyage des lignes, la taille de formation des arbres, la lutte anti-fomès et le regarnissage des vides.

— La coupe du recrû se fait normalement 2 fois par an, les lignes étant nettoyées chaque fois que nécessaire.

— La taille de formation de la couronne des arbres fut effectuée soit par simple recépage du tronc à une hauteur de 2 m à 2 m 25, soit par pincement du bourgeon terminal à cette hauteur.

— Les modalités de traitement anti-fomès, prévu au rythme de 2 traitements annuels, sont les suivantes : dénudation du premier verticille de racines, grattage et badigeonnage à l'aide d'une solution de sulfate de cuivre à 3 % des racines attaquées superficiellement, ablation des racines attaquées en profondeur, recherche et destruction des foyers d'infection.

— Les repeuplements se font en deux stades : les premiers, après 1 ou 2 années de plantation pour lutter contre une éventuelle mauvaise reprise lors de la plantation, les seconds, vers la sixième année de plantation pour repeupler les vides créés par les attaques de fomès.

Le pourcentage de vides se maintient à 30 % pour les programmes 1, 2 et 3; il atteint le chiffre de 20 en programme 4 et ne dépasse pas les 8 % en programme 5. L'éclaircie sélective, au cours de la période de rendement n'est pas appliquée, étant donné que les attaques de fomes nous ont mis devant des pertes élevées en arbres.

Les traitements anti-fomès méritent de retenir quelques instants notre attention. A examiner les résultats de deux traitements successifs dans la même plantation, on peut conclure que :

- le pourcentage d'individus malades diminue,
- le pourcentage de sujets morts augmente,
- le pourcentage d'arbres sains augmente.

Il faut déduire de ces constatations que le sulfate de cuivre exerce une action sur les racines attaquées superficiellement, mais qu'il est incapable de guérir les attaques en profondeur. D'où la conclusion que si les traitements pouvaient être appliqués à une fréquence telle qu'en l'intervalle de deux passages le mycélium n'ait pas le temps de contaminer de nouveaux sujets et d'y déterminer des

attaques profondes, l'extension de la maladie serait arrêtée, les attaques étant enrayées dès l'apparition du mycélium sur les racines.

Telle qu'appliquée actuellement (2 traitements annuels) la lutte contre le fomès n'a d'autre effet que de freiner l'action du parasite. Il est hélas contre-indiqué d'augmenter la fréquence des traitements, étant donné que les plantations ne sont pas entretenues par une main-d'œuvre salariée, mais bien par des planteurs qui, outre leurs plantations, doivent se livrer à d'autres activités non moins nécessaires et légitimes.

De la comparaison des résultats de traitement entre les programmes 1 et 5, nous pouvons vérifier les conclusions de l'INEAC tendant à prouver que les dégâts de fomès sont plus importants sur champs incinérés que sur terrain simplement déblayé.

Programme 1, champs incinérés, après 5 ans, soit en 1946 : 14 % de vides.

Programme 5, champs déblayés, après 5 ans, soit en 1950 : 8 % de vides.

Le système de saignée adopté est la saignée sur demi-circonférence pendant 3 semaines, suivie de 3 semaines de repos. La saignée est généralement bien effectuée; à de rares exceptions près et à condition qu'il y ait bonne volonté de la part des planteurs, ceux-ci valent les saigneurs des entreprises européennes.

En fait de maladies de saignée, notons quelques attaques de *Phytophthora* (strepjes kranken) et des cas de B.B.B. Les récoltes journalières atteignent en moyenne, pour des plantations normalement en production, le volume de 10 à 11 t de latex par hectare à rendement industriel de 26 à 27 % de caoutchouc sec.

A mesure que la mise en exploitation se poursuit, la production de caoutchouc augmente sous l'effet de l'augmentation des superficies en rapport et de l'augmentation de rendement dans les plantations en rapport. La production de l'ensemble du programme affecte l'allure suivante :

1948	38 t.	de caoutchouc sec sur	146 ha	en rapport
1949	85 t	»	526	»
1950	175 t	»	546	»
1951	275 t	»	1307	»

Par ailleurs, le rendement à l'hectare dans le bloc témoin (bloc 1 du programme 1 — Lukuha — 57 ha) mis en exploitation en août 1947 et sous contrôle depuis cette date, suit la progression suivante :

1948	345 kg	de caoutchouc sec	par hectare	et par an
1949	382 kg	»	»	»
1950	428 kg	»	»	»
1951	491 kg	»	»	»

Ces chiffres, insistons sur ce point, sont des chiffres industriels, obtenus en pratique et reflétant donc une situation réelle. Ils peuvent par conséquent être adoptés comme normes pour des prévisions de rendement de l'ensemble des 3.727 ha que comptent les plantations d'hévéa de Lomela qui apparaissent ainsi être de 1.800 t de caoutchouc sec par an.

B. — PALMERAIES.

L'entretien et la récolte de fruits en palmeraies artificielles, aménagées comme il a été dit plus haut en territoire de Lusambo en bordure du Sankuru, constituent l'activité de 1.466 planteurs. Ce programme compte 3.137 ha de palmiers sélectionnés de Yangambi qui furent plantés dès 1937 et 1939, et dont l'extension se poursuit pendant 4 ans.

Les blocs de palmeraies furent établis en terrain forestier; seules quelques plantations échappèrent à cette règle, et cela par suite de l'insuffisance de forêts, compte tenu du souci de sauvegarder les limites foncières des groupements pour lesquels elles furent créées.

Les travaux d'entretien (coupe du recrû — nettoyage des lignes et toilette des palmiers) sont effectués journellement, à l'occasion de la coupe des fruits.

Aucune difficulté particulière n'est à mentionner dans l'entretien des plantations, seules quelques plages d'*Imperata* apparaissant dans certaines palmeraies — rares heureusement — nous créent quelque souci, non seulement pour la lutte contre leur extension mais encore pour le risque d'incendie dont leur présence s'accompagne. C'est la raison pour laquelle la plantation intercalaire de vivres fut proscrite, puisque les défrichements qu'elle nécessite se font avec le concours de l'incinération.

Du point de vue sanitaire, signalons des dégâts de *Fusarium* qui paraissent se manifester à l'occasion d'un état physiologique précaire créé par le déséquilibre entre la pauvreté des terrains et les besoins élevés des palmiers sélectionnés; celui-ci détermine une moindre résistance aux agents pathogènes.

La mise en exploitation de l'ensemble du programme peut être considérée comme terminée en 1950. Actuellement, 3.045 ha sont en

rapport, 92 ha de remplacements devant être considérés comme jeunes plantations.

Les productions trimestrielles de fruits de 1951 s'établissent comme suit :

1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Total
1.346 t	1.178 t	1.004 t	1.275 t	4.803 t

Comparée à celle des exercices précédents, la production annuelle suit l'allure ascendante suivante :

1948	3.466 t de fruits
1949	4.119 t »
1950	4.611 t »
1951	4.803 t »

Les caractéristiques de la campagne 1951 sont les suivantes :

Nombre de planteurs	1466 planteurs
Superficie en rapport	3045 ha
Production commercialisée totale	4803 t
Vente de fruits par planteur	3270 kg

La production commercialisée à l'hectare apparaît, d'après les données du tableau précédent, comme étant de 1.560 kg de fruits.

Pour calculer la production de fruits à l'hectare, nous ne pouvons perdre de vue qu'un tonnage important de récolte passe à la consommation locale et au commerce de l'huile de fabrication indigène.

Ces deux débouchés peuvent se chiffrer. Dans cette estimation, nous adopterons la formule la plus défavorable à l'objet qui nous concerne afin de ne pas surestimer le rendement des palmeraies. Nous considérons donc :

a) que tous les palmistes vendus au commerce dans le territoire de Lusambo constituent la récupération *totale* des sous-produits de l'extraction de l'huile indigène;

b) que la production de palmistes est uniformément répartie parmi *toutes* les populations du territoire;

c) que pour les propriétaires de palmeraies artificielles, tous les fruits coupés proviennent de celles-ci.

Dès lors, en partant du fait que la production moyenne annuelle de palmistes du territoire de Lusambo est de 1.100 t, nous concluons que la fabrication d'huile indigène se fait, à partir de 13.750 t de

fruits (8 % de palmistes dans les fruits) et que chacun des 10.000 producteurs agricoles du territoire met ainsi en œuvre 1.375 kg de fruits.

Le propriétaire d'une parcelle de palmeraie artificielle récoltant ces fruits sur 2 ha de plantation, la production à l'hectare de fruits transformés sur place est de 687 kg.

Le rendement à l'hectare des palmeraies artificielles de Lusambo peut donc être estimé à :

687 kg de fruits de consommation
1.560 kg de fruits destinés à la vente

total 2.247 kg soit 2.250 kg. Ce chiffre, répétons-le, est une limite inférieure dont l'appréciation doit tenir compte de ce qu'il constitue une moyenne arithmétique établie d'après la récolte de 1.466 producteurs.

L'exploitation des *palmeraies naturelles* se pratique en certaines régions des territoires de Lusambo, Lubefu et Kole.

Le moyen de propagande mis en œuvre en vue de cette activité consiste à exempter des autres travaux agricoles économiques tout coupeur qui pourra faire état d'une fourniture annuelle de 4.200 kg de fruits soit, mensuellement 420 kg pendant 8 mois et 210 pendant les mois de moindre pluviosité (mai, juin, juillet, août).

Le contrôle de cette exploitation est réalisé par la tenue de fiches de production de fruits de palme.

Les palmeraies naturelles du district sont assez étendues, leur exploitation fournit annuellement quelque 1.700 t de fruits dont l'usinage est effectué par des huiliers parfois protégés par une licence d'exploitation de zone de protection d'huilerie. A ce sujet, 3 zones d'huilerie subsistent encore dans le district, 2 à Lusambo et une à Kole.

C. — CAFEIÈRES.

Le caféier connaît en district du Sankuru une station idéale; le seul fait que certaines variétés en soient originaires (*Coffea sankuruensis*, groupe *Robusta*) le prouve à suffisance. La culture est principalement développée en région de la Lukenie, soit, avant tout, dans les territoires de :

Katoko Kombe.	143 tonnes en 1951
Lodja	667 »
Kole	51 »
et le territoire de Lubefu	50 »

Ainsi qu'il a été renseigné plus haut, les plantations affectent un mode domestique, en ce sens qu'elles sont établies aux alentours des cases. Elles jouissent de cette proximité, sous le rapport de la fertilisation du terrain par les déchets ménagers et sous celui de la surveillance, d'où résulte un entretien généralement bien effectué.

Rappelons aussi que ces plantations, d'une étendue estimée à 4.800 ha, dont 3.658 en rapport pour l'ensemble des territoires du district, furent établies spontanément, l'unique moyen de propagande ayant été l'exemption des travaux d'ordre économique à quiconque pouvait faire état de la propriété de 500 à 1.000 (chiffre variable par territoire, suivant les ressources de la masse de la population rurale) caféiers entretenus et en rapport.

Ces plantations furent établies aux écartements moyens de 2 à 2,50 m en tous sens. Les graines sont généralement mises à germer, par petites quantités (10 à 20), en des endroits protégés contre la divagation d'animaux, à proximité immédiate de la case du planteur, dans des accumulations de matières organiques.

Dès que les jeunes plants ont 4 à 6 feuilles, ils sont mis en place dans les jachères situées immédiatement derrière le village. La transplantation se fait avec motte; préalablement à la plantation, le terrain est sommairement nettoyé par place et préparé par un trouage.

Une fois la mise en place terminée, le plant est protégé par quelques branchages. L'entretien se limite à la coupe de la végétation adventice, à laquelle succède le sarclage, dès que les plants ont atteint un certain développement.

Chose paradoxale, une fois qu'il est question de caféiers, l'indigène d'habitude si indolent, pousse très loin son intérêt pour cette culture : certains vont même, et les exemples abondent à ce sujet, jusqu'à balayer tous les jours leurs parcelles et amasser les détritiques et balayures au pied des arbres.

Les jeunes plantations sont conduites en tige unique, tandis que les vieilles le sont en multicaules, après recépage. Le recépage est total pour la restauration des vieilles plantations, tandis qu'il est partiel pour celles en pleine production.

L'arcure des troncs est connue de l'indigène, il y recourt chaque fois qu'une branche a cessé de fructifier et pour autant que les écartements entre les arbres le lui permettent; l'ablation des gourmands est, par contre, relativement peu pratiquée.

Les seuls ennemis de la culture sont la Pyrale et le Stephanoderes, heureusement peu répandus, vu la grande dispersion des plantations. La préparation du café marchand se fait, au village, par voie sèche, donc, séchage par exposition des cerises au soleil, pilonnage et vannage. Le café préparé est vendu au centre de négoce voisin.

Etant donné la diversité rencontrée dans la densité de plantation, il est difficile d'avancer un chiffre de rendement moyen à l'hectare. La récolte annuelle de café d'un arbre en production varie de 200 à 800 g; elle est généralement de l'ordre de 350 g.

Ces plantations domestiques de caféiers exercent un réel attrait pour le milieu rural et sont un puissant stimulant dans l'œuvre stabilisatrice de la classe paysanne (au cours de 30 fr par kilo de café chaque caféier rapporte au planteur 10,50 fr et ce, sans lui demander de gros efforts). C'est ce qu'ont compris les autorités en adjoignant au programme de lotissement, la notion de parcelle permanente de plantation domestique.

V. CONCLUSIONS

Si nous considérons le relevé de la production commercialisée par le Sankuru au cours des 5 dernières années, nous arrivons à la conclusion que l'agriculture suit bien l'évolution que nous avons tracée ci-avant.

	1947	1948	1949	1950	1951
	—	—	—	—	—
Coton-graines	7.843	7.852	7.556	8.679	7.783
Arachides	1.053	2.597	3.443	2.942	2.936
Paddy	2.138	2.761	2.789	3.872	2.720
Café	205	349	519	589	938
Palmistes indigènes	1.914	2.555	2.497	2.712	2.838
Fruits de palme.	2.881	4.673	5.498	6.294	6.041
Caoutchouc de plantation (1)	—	38	75	175	275

Nous constatons en effet :

Statu quo au point de vue production cotonnière qui, sous l'effet d'une propagande toujours intense, avait depuis plusieurs années déjà atteint un niveau satisfaisant.

Augmentation sensible de la production d'arachides, due à l'intensification et à l'extension (encore en cours) de la culture en vue d'obtenir une rotation meilleure et plus rationnelle.

(1) Prévision 1957 : 1.800 t.

Allure hésitante de la production de paddy; à l'intensification de la culture dans certains territoires (Kole — Dekese — Dimbelenge) correspond une régression dans la vente de paddy dans d'autres (Lodja) du fait de l'augmentation de la consommation locale découlant du prix peu rémunérateur offert aux producteurs pour ce produit.

Boom dans la production de café résultant du prix intéressant de ce produit.

Augmentation de la production de palmistes, par suite d'une propagande plus intense en faveur de la récupération d'un sous-produit de la préparation d'huile de consommation locale.

Augmentation de la production de fruits de palme découlant de l'entrée en production des palmeraies artificielles de Lusambo.

Enfin, mise en production des plantations d'hévéa de Lomela.

Par la diversité même de sa production économique, nous pouvons affirmer que l'agriculture du Sankuru constitue une entreprise viable, relativement à l'abri de la conjoncture. Même en période de crise économique aiguë, il restera toujours au planteur, des spéculations rentables.

Par ailleurs, la nature industrielle de cette production se porte garante de ce que l'agriculteur du Sankuru sera toujours rétribué le plus largement possible et, souvent, mieux que beaucoup d'autres.

Dans l'introduction, nous avons mis l'accent sur le fait que la pauvreté du sous-sol et l'absence de force motrice avaient fortement freiné l'essor économique de la région. Envisagé sous l'angle de l'économie agricole, nous ne pouvons que nous en réjouir, car ces deux richesses eussent amené de la main-d'œuvre qu'il aurait été nécessaire de ravitailler. Loin de devoir fournir des vivres à un prix dérisoire pour ne pas en arriver à une course à l'augmentation du coût de la vie, le cultivateur du Sankuru travaille directement pour l'exportation.

L'agriculture se place donc sur le même plan que les entreprises industrielles des régions voisines qui, elles, ont entraîné et orienté l'agriculture locale vers une production vivrière, production ingrate (car à chaque campagne, tout est à recommencer), appauvrissante pour le pays, peu rémunératrice (car ne constituant, quoiqu'on en dise, qu'une activité secondaire) et en définitive, peu stable, l'écoulement de l'excédent de production restant toujours aléatoire.

La production vivrière relève essentiellement du domaine économique et, en particulier, de la politique des prix et des questions de transport. Les grandes cultures équatoriales, au contraire, revêtent une forme plus permanente, participent plus directement à l'équipement du pays et, ayant une économie plus saine que les spéculations vivrières (puisqu'axée sur le commerce extérieur), offrent plus de garantie en matière de commercialisation.

L'allure même de la production indique que la politique adoptée par les autorités porte ses fruits en matière d'augmentation des revenus de la classe rurale. Elle les porte d'autant mieux que le mode de valorisation des produits tend à évoluer, lui aussi.

En 1946-1947 lors de l'entrée en production des palmeraies artificielles de Lusambo, il fut décidé de confier l'usinage des fruits de palme à des huiliers, ceux-ci achetant les fruits aux producteurs. En 1950, lors de la mise en exploitation industrielle du programme hévéa de Lomela, un contrat fut passé par les Communautés indigènes avec une société privée, pour l'usinage du latex (moyennant rémunération basée sur le prix de revient), les planteurs conservant des droits sur le caoutchouc usiné jusqu'à sa réalisation sur le marché mondial.

La mise en application du décret cotonnier de 1947 réservait, d'autre part, le même bénéfice aux producteurs de coton. La tendance selon laquelle le planteur reste intéressé à sa production jusqu'à la destination définitive de celle-ci se manifeste donc chaque jour plus intensément; il trouve, par le truchement d'importantes ris-tournes dont il bénéficie, une rétribution plus équitable qui constitue un puissant stimulant à la production.

Enfin, dernier point, la stabilisation des populations rurales se poursuit, elle aussi, ouvrant la route à une action sociale en profondeur.

Des quelques pages qui précèdent, nous devons conclure que, pour le Sankuru, l'extension des plantations pérennes (plantations de caféiers et d'hévéas) et celle des lotissements visant l'intensification des cultures industrielles du coton et de l'arachide, alliées à une propagande intense en faveur des spéculations elaeis constituent la seule ligne de conduite qui nous permette de concilier les trois buts : utilisation rationnelle du sol et sa conservation, augmentation des revenus et du bien-être de la classe rurale, et possibilité de développement d'un Colonat d'industries agricoles.

Bruxelles, le 21 novembre 1952.

SAMENVATTING

De Landbouw van het Sankuru-district

In een overzicht van het milieu behandelt schrijver achtereenvolgens de aardrijkskundige ligging, de bodemgesteldheid en de hydrografie, de bodemstudie, het klimaat, de natuurlijke streken en de economische aardrijkskunde van het Sankuru-district.

De bodem is er over het algemeen arm en zijn vruchtbaarheid berust uitsluitend op het humusgehalte dat echter bij ingebruikneming snel daalt onder invloed van het klimaat. In het noordelijk deel heerst het evenaarsklimaat, terwijl zuidelijk de droge seizoenen meer uitgesproken zijn. Hiermede stemt de natuurlijke plantengroei overeen : regenwouden in het Noorden en savannen in het Zuiden, met daartussen een overgangsgebied. De bevolkings- en geboortecijfers zijn laag. Slechts 25 % van de volwassen mannen zijn als loonarbeiders tewerkgesteld in meestal kleine bedrijven, zodat de bevoorrading van arbeiderskampen geen moeilijkheden oplevert. Anderzijds moet de inlander bijna uitsluitend zijn bestaan en bestaansverbetering vinden in de landbouw. Als natuurlijke afvoeren heeft het district praktisch alleen de Sankuru rivier; een uitgebreid wegennet moet hieraan verhelpen, doch het soms zeer lange wegvervoer is kostelijk, zodat van arme landbouwproducten dient afgezien te worden.

Vervolgens behandelt de schrijver de evolutie van de inlandse landbouw die hoofdzakelijk tot doel moet hebben de bevolking in haar traditioneel midden te behouden door de inlanders de nodige welstand te bezorgen. De oplossing hiervoor hoopt men te vinden in de organisatie van verkavelingen en inlandse boerenbedrijven, waarin een betere cultuurtechniek en rijke teelten kunnen ingevoerd worden, o. a. katoen, aardnoot, rijst, hevea, koffie en oliepalm.

Het programma der verkavelingen wordt beschreven, alsook de verwezenlijking per gewest. De verkavelingen bevinden zich nog niet in hun definitieve vorm en streven tot nu toe het rationaliseren van de inlandse cultuurmethoden na. De inlandse boerenbedrijven moeten er uit voortvloeien en op dit systeem kunnen dan later nieuwe methoden toegepast worden. Voorlopig mist de inlandse planter nog drie voornaamste elementen : zijn eigen stuk grond, zijn vee en zijn landbouwwerktuigen. Zolang hij hierover niet kan beschikken zal men nooit de ontwikkeling bekomen die mag verwacht worden van de landelijke bevolking.

Naast de gewone eenjarige cultures wordt in de verkavelingen ook een programma van overjarige cultures uitgewerkt, nl. rubber, oliepalm en koffie. Deze drie teelten nemen een zeer voorname plaats in (4.557 ha hevea, 3.137 ha oliepalm en 4.825 ha koffie) en betekenen voor de bevolking een aanzienlijke bron van inkomsten.

De Europese landbouwkolonisatie is in het Sankuru-district niet erg uitgebreid bij gemis aan inlandse werkkrachten. Gezien de heersende toestand kan ze in algemene regel slechts een aanvulling zijn van de werkzaamheden der inlandse landbouwers.

In een kort overzicht volgt dan de beschrijving van de inlandse landbouw : de vruchtwisseling en de landbouwkalender, de eenjarige en overjarige cultures, en een statistische beschrijving over de evolutie van elke cultuur op economisch en industrieel gebied.

Schrijver is van oordeel dat voor het Sankuru-district volgende doeleinden na te streven zijn : rationele ingebruikneming en bescherming van de bodem ; verhoging van de inkomsten en van het welvaartspeil van de landelijke bevolking ; verdere ontplooiing van het kolonaat der landbouwindustrieën. Dit programma is naar zijn mening te bereiken door de uitbreiding van de overjarige cultures (koffie en rubber) en de verbetering van de verkavelingen die tegelijkertijd een uitbreiding veronderstellen van de industriële cultures als katoen en aardnoten naast het opdrijven van de exploitatie van de natuurlijke oliepalmtuinen.
